PREMIER

RAPPORT

A

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

SUR L'ENSEIGNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA PAROLE

DANS LES ÉTABLISSEMENTS

DE SOURDS-MUETS

BELGES ET ALLEMANDS,

PAR

LE Dr A. BLANCHET,

CHIRURGIEN DE L'INSTITUTION NATIONALE DES SOURDS-MUETS SPÉCIALEMENT CHARGÉ DU TRAITEMENT DE LA SURDI-MUTITÉ, PROFESSEUR DE CLINIQUE POUR LES MALADIES DES YEUX ET DES OREILLES, ANCIEN MÉDECIN DE BUREAUX DE BIENFAISANCE DE PARIS, FONDATEUR ET SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ASSISTANCE ET DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DES SOURDS-MUETS DE FRANCE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE NATIONALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, DE LA SOCIÉTÉ ANATOMIQUE DE PARIS, DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE DE MUNICH, ETC.

PARIS,

CHEZ LABÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

4, PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE.

1852

A

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Monsieur le Ministre,

En me chargeant d'une mission auprès des institutions des sourds-muets Belges et Allemands, un de vos honorables prédécesseurs m'exprima le désir d'en connaître les résultats par des rapports circonstanciés qu'il m'invitait à lui adresser. C'est le premier de ces rapports que j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation éclairée, certain de n'avoir rien épargné pour répondre catégoriquement aux questions importantes qu'il avait jugé à propos de me poser.

Je diviserai ce premier rapport en deux parties : la première embrassera un exposé général de la situation des principaux établissements que j'ai visités dans l'un et l'autre pays, avec un aperçu rapide de quelques-unes des méthodes d'enseignement qu'on y suit; j'en ferai découler l'urgence d'introduire en France des réformes en rapport avec le degré de perfectionnement auquel il est à désirer que parvienne chez nous le mode d'instruction du sourd-muet, d'accord avec la science médicale.

La seconde partie de ce premier travail renferme, comme

appendice, un exposé détaillé de l'administration et des procédés d'enseignement de chacune des Institutions Belges et Allemandes, considérées à part, et quelques renseignements sur les moyens et le but des diverses sociétés de bienfaisance qui se sont formées dans ces deux pays pour l'amélioration morale, intellectuelle et physique des sourds-muets, des aveugles et des sourds-muets aveugles.

PREMIER RAPPORT.

PREMIÈRE PARTIE.

DES ÉTABLISSEMENTS

DE SOURDS-MUETS

EN BELGIQUE,

CONSIDÉRÉS D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE.

PREMIÈRE DIVISION.

Introduction.

Un des caractères les plus frappants de notre époque, relativement à l'éducation, non-seulement des sourds-muets, mais encore des parlants, ce sont les efforts que l'on tente, de toute part, pour arriver à leur répartir un enseignement plus logique et plus en rapport avec leur position et leurs besoins.

Longtemps le sourd-muet, ce paria de toutes les civilisations antiques et modernes, n'a été aperçu qu'à travers le prisme des préventions et des préjugés.

Chez nous l'instruction de ces infortunés languit générale-

ment en dehors du progrès qui s'est introduit dans toutes les branches de l'éducation. On néglige surtout beaucoup trop l'articulation, la lecture sur les lèvres et le traitement de l'appareil auditif et vocal. Si cette étude de la *parole* a été jusqu'à présent si peu cultivée en France, peut-être en trouvera-t-on la cause dans les efforts, en quelque sorte exclusifs, de l'abbé de l'Épée, au début de son apostolat, pour détruire les préjugés qui avaient fait regarder longtemps le langage parlé comme indispensable au développement de l'intelligence. Ici, comme dans beaucoup d'autres questions, il fallait savoir s'arrêter à propos pour rester dans le vrai.

En démontrant à *priori* que le *signe mimique* est, pour le sourd-muet, ce que le *signe vocal* est pour le parlant, et que l'un conduit aussi naturellement que l'autre à l'instruction, l'abbé de l'Épée n'a jamais eu la prétention d'interdire *la culture de la parole à ses enfants adoptifs. Ce qu'il a voulu prouver seulement, c'est que les mots de nos langues articulées écrites ne sont qu'arbitrairement et conventionnellement les représentants des idées.* Loin de là, ce père intellectuel des sourds-muets avait senti combien il importe de ne rien négliger pour mettre ses élèves en possession de la parole, et pour leur ouvrir l'accès d'un monde au milieu duquel ils sont appelés à vivre. Et la meilleure preuve de ce que j'avance, c'est que, quelques années après être entré dans la carrière de l'enseignement et avoir triomphé des préjugés dont ces malheureux étaient alors les victimes, il dirigea tous ses efforts et toutes ses recherches vers un art encore peu connu en France, celui au moyen duquel on peut arriver à leur apprendre la parole.

Malheureusement cet habile instituteur n'eut pas le temps de réaliser sur ce point toutes ses vues charitables; il fut enlevé trop tôt à la religion, à la patrie, à l'humanité. Et depuis sa mort, non-seulement on a négligé la culture de la parole, mais on s'est

même peu occupé d'agrandir le cercle de l'éducation de ces infortunés.

Aujourd'hui, sur près de vingt-deux mille sourds-muets épars sur le sol de la France, une très faible partie reçoit le bienfait de l'instruction dans des établissements publics ou privés.

Sur la frontière de la France, sur le territoire belge, un spectacle différent s'est offert à mes yeux; partout j'ai trouvé l'éducation et l'assistance organisées en faveur du sourd-muet, de l'aveugle et du sourd-muet aveugle. On lit dans la loi communale décrétée en Belgique, le 30 mars 1836 :

« Le conseil communal est tenu de porter annuellement au » budget de ses dépenses toutes celles que les lois mettent à la » charge de la commune, et spécialement les frais d'entretien » et d'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, sans » préjudice des subsides à fournir par les provinces ou par » l'État, lorsqu'il sera reconnu que la commune n'a pas les » moyens d'y pourvoir sur ses ressources ordinaires. »

Voici comment cette dépense est répartie dans les établissements belges que j'ai visités :

L'État en acquitte un tiers;

La Commune un tiers;

La Province un tiers.

« Dans la province d'Anvers, une commune ayant refusé » de se soumettre à l'article 131 de cette loi, et de porter à » son budget la quote-part qui lui était imposée pour le tiers » de la pension d'un pauvre sourd-muet, né dans sa circons- » cription, le gouvernement l'y a fait inscrire d'office. »

Ainsi, sur les limites de la France, l'éducation est libéralement donnée à tout sourd-muet, à tout aveugle, à tout sourd-muet aveugle, et l'étude de l'articulation et de la lecture sur

les lèvres, s'y développent et s'y perfectionnent de jour en jour.

Institut de Bruges.

C'est le plus important de la Belgique. Depuis deux ans il applique à l'étude de *la lecture sur les lèvres* tous ses élèves, et à *l'articulation* plus de la moitié. Jusque-là, cette partie si importante de l'éducation du sourd-muet y avait été renfermée dans des limites beaucoup plus étroites; le quart ou le cinquième de ces enfants participaient à peine à ce bienfait.

Le digne fondateur de cet établissement, M. l'abbé Carton, dont les lumières et l'expérience ont été généralement appréciées, m'a déclaré que, d'après les observations qu'il a été à même de faire depuis quinze ans en France, en Allemagne, en Angleterre, et d'après l'étude comparative des différentes méthodes d'enseignement auxquelles il s'est livré, il entrevoyait la possibilité de donner plus d'extension encore à la culture de la *parole*, et il est d'autant plus encouragé à entrer dans cette voie, qu'il trouve dans ces exercices, le double avantage de doter le sourd-muet de la parole et d'améliorer sa santé. Depuis longtemps, il a remarqué que ces infortunés sont plus sujets que les autres enfants, aux affections de poitrine et principalement à la phtysie. Il en attribue en partie la cause au défaut d'exercice de l'appareil respiratoire. « Chez eux, me disait-il, j'ai remarqué que la poitrine est peu développée. En activant les fonctions de l'appareil vocal, on remédie à cette mauvaise conformation, et on lutte peut-être efficacement contre le développement des tubercules. »

Pour y parvenir, il est d'avis qu'on enseigne l'articulation à tous les sourds-muets chez lesquels on trouve quelques dispositions à cette étude. Il a vu, ajoute-t-il, la santé générale de quelques-uns de ses élèves et leur appareil respiratoire en particulier, s'améliorer par l'usage de la parole. Tout en ne

partageant pas *complétement* les idées de M. Carton sur les moyens prophylactiques qu'il propose pour combattre la phtysie chez les sourds-muets, je me plais à reconnaître que la gymnastique auditive et vocale à laquelle j'ai moi-même soumis un grand nombre de sujets, m'a paru avoir, outre l'avantage de conduire le sourd-muet à la possession d'une parole claire et facile, celui d'imprimer à ses organes un développement salutaire. Je suis heureux de pouvoir consigner ici l'opinion d'un homme d'une expérience aussi consommée et de l'invoquer, pour réfuter celle de quelques auteurs qui ont émis des idées tout-à-fait opposées. Ces idées, si elles étaient partagées, pourraient retarder le jour, si désiré, où le plus grand nombre possible de sourds-muets sera admis à jouir de moyens de communication, plus appropriés à ses besoins et à ses rapports avec la société.

M. Carton nous a fait observer qu'il existe certains enfants pour lesquels un travail méthodique d'articulation est difficile, et qu'à moins de parvenir à régler chez eux le double mouvement d'inspiration et d'expiration, il serait plus sage, dans l'intérêt de leur santé, d'y renoncer; mais heureusement, le nombre de ces sujets est très peu considérable.

Pour l'enseignement de l'articulation et celui de la lecture sur les lèvres, il ne faut pas autant de maîtres et de maîtresses qu'on l'a cru jusqu'à ce jour. J'ai vu dans cet établissement une seule dame, répartir à la fois ce double mode d'instruction à quinze enfants rangés en cercle autour d'elle. Voici l'ordre dans lequel elle les plaçait : elle mettait au premier rang les plus jeunes, les myopes, et les élèves nouvellement entrés dans l'institution. Il y a un conseil que je donnerais à cet égard, ce serait de placer près du maître, les enfants chez lesquels il existe un peu d'audition. Ces élèves, comme l'expérience me l'a démontré, recevraient ainsi une excitation auditive, qui

imprimerait à leur articulation un timbre plus rapproché de l'état normal.

A Bruges, je l'ai déjà dit, tous les sourds-muets sans exception, participent à l'enseignement de la lecture sur les lèvres, et le succès en est à peu près général. Ce moyen de communication auquel j'ai trouvé les élèves de cet établissement très bien exercés, est d'autant plus précieux, que seul il peut rendre la conversation possible, facile même, entre le sourd-muet et le parlant qui ne sait pas écrire et qui ignore l'art de se faire comprendre par la mimique ou la dactylologie. L'examen de ces élèves m'a pleinement satisfait, et m'a fait voir que là, comme partout, avec du temps et les moyens nécessaires, on pourra quand on le voudra, diminuer considérablement le nombre des sourds-muets.

M. Carton se sert de la langue mimique, car elle est indispensable à tous ceux qui veulent entreprendre l'éducation des sourd-muets, mais il en circonscrit l'emploi dans des bornes beaucoup plus resserrées qu'au sein de nos institutions.

Les motifs sur lesquels il se fonde pour agir ainsi, m'ont parut fort raisonnables : « Si le but qu'on se propose dans l'instruction des sourds-muets, me disait-il, n'était pas de les mettre en rapport avec la société des parlants, s'ils n'étaient destinés à vivre qu'avec leurs frères d'infortune, sans doute la mimique leur offrirait un moyen de communication suffisamment approprié à leurs besoins, mais alors il faudrait la leur enseigner comme on nous enseigne nos langues parlées et écrites, et les difficultés de l'un et de l'autre enseignement resteraient à peu près les mêmes.

M. Carton ne laisse donc jouer à la mimique qu'un rôle secondaire dans l'enseignement. Il donne la préférence aux langues graphiques et alphabétiques. Partant de ce principe que les opérations de l'intelligence sont facilitées par la perfection de l'instrument à l'aide duquel elle opère, et entravées par son imper-

fection, celui dont il fait choix pour développer les opérations intellectuelles de ses élèves, est la langue du pays qu'ils habitent, et la langue des personnes avec lesquelles ils sont appelés à passer leur vie.

« Dès qu'un sourd-muet, ajouta-t-il, est en état d'apprendre nos langues, il faut les lui enseigner. Le motif en est simple; il s'agit de le mettre en rapport avec ses semblables. Il importe donc bien plus de lui donner un moyen de communication connu de sa famille, que de chercher à perfectionner son langage mimique qu'il emploie de préférence, mais qui lui devient à peu près inutile à sa sortie de l'institution. »

M. Carton n'enseigne jamais les signes, mais pour l'étude de la langue et le développement de l'intelligence, il utilise ceux dont fait usage le sourd-muet à son entrée dans l'établissement, et regarde même ces gestes naturels comme indispensables à l'élève au début de ses études.

Institut de Gand.

Celui-ci marche sur les traces de celui de Bruges, et, si la lecture sur les lèvres et l'articulation qu'on y cultive depuis quelques années n'y ont pas fait autant de progrès que dans l'établissement de M. Carton, il n'en faut pas chercher la cause autre part que dans l'imperfection des méthodes en usage, dans le temps beaucoup trop limité qu'on consacre à ce double exercice, et dans le peu d'habitude des professeurs qui ne sont pas encore assez familiarisés avec ces deux branches d'enseignement.

Mais de ces trois obstacles, celui qui m'a paru le plus grave, celui qui s'oppose le plus à ce qu'on obtienne de meilleurs résultats, c'est le peu de temps qu'on consacre à cette étude. Le parlant dans l'enfance acquiert la faculté d'articuler par nature, par imitation et par habitude : le pauvre sourd-muet au contraire, ne peut y arriver que par les deux derniers moyens, l'imitation et l'habitude; encore n'est-ce

qu'après un temps assez long qu'il atteindra ce résultat. Les dames professeurs de cet institut m'ont manifesté leur surprise des succès qu'elles obtiennent et du long retard que l'on avait mis à enseigner à ces malheureux l'*articulation* et *la lecture sur les lèvres.*

Institut de Bruxelles.

En approchant de la capitale de la Belgique, je m'attendais à y trouver l'instruction plus avancée que dans les écoles provinciales que je venais de visiter. Ma déception fut grande, lorsqu'en arrivant à l'Institut de Bruxelles, j'appris qu'on n'y enseignait ni la parole ni la lecture sur les lèvres, parce qu'il faudrait quelques centimes additionnels de plus pour les appointements d'un professeur chargé de l'articulation.

Les instituteurs que possède cette maison, consacrent, il est vrai, avec un dévouement sans bornes et une abnégation évangélique, tous leurs instants aux pauvres élèves qui leur sont confiés; mais le temps leur manque pour enseigner la parole à ces enfants. Les professeurs de cette maison, hâtons-nous de le dire, m'ont manifesté eux-mêmes le regret qu'ils éprouvaient de l'absence de ce complément d'étude, et ils ont reconnu sans peine avec moi qu'un grand nombre de leurs élèves étaient parfaitement aptes à apprendre à parler ; il est même ressorti de notre examen et de mes observations, que chez plusieurs d'entre eux, on pouvait espérer de traiter avec succès l'appareil auditif et vocal. Mais les seuls éléments à l'aide desquels on réussirait à mettre en pratique ces divers moyens manquent par les raisons que nous venons de signaler, la privation de quelques centimes indispensables.

Institut de Liège.

A Liège comme à Bruxelles, j'ai recueilli les mêmes aveux de la bouche du directeur qui a fait partie du corps enseignant de l'école de Paris, et au dévouement duquel on s'accorde à rendre hommage. « Je suis seul ici, m'a-t-il dit, avec un professeur sourd-muet, pour instruire tous les élèves garçons, et malgré le désir que j'aurais de leur enseigner l'articulation, je ne pourrais en trouver le temps ; il ne m'est pas possible de donner tout à la fois l'éducation à une partie des élèves et de leur enseigner l'articulation, et d'ailleurs une pareille tâche serait au-dessus de mes forces. Pour entreprendre la réforme que vous poursuivez, il faudrait que je fusse secondé par un professeur parlant, mais l'autorité pense que les charges de la maison sont déjà trop lourdes pour qu'elle puisse consentir à s'imposer ce nouveau sacrifice. »

On arriverait aussi très facilement (tel est du moins son avis), à améliorer chez plusieurs élèves l'audition dont la culture est totalement négligée. Ici, j'ai du reste eu l'occasion de renouveler une remarque que j'avais déjà faite ; c'est que l'articulation est d'autant plus facile et meilleure qu'il reste plus d'ouïe chez le sourd-muet.

Les divers perfectionnements introduits déjà dans un certain nombre d'établissements belges, m'ont démontré que, tout en conservant le langage mimique dans les limites de son importance et de son utilité, on commence à s'occuper sérieusement de doter ces malheureux d'un moyen de communication qui les mette plus directement en rapport avec la société des parlants.

On comprend, en effet, que, dans l'état actuel de la science, il ne soit pas possible de rendre l'ouïe et la parole à tous les sourds-muets, mais en laisser beaucoup privés de la parole et de la faculté de la lire sur les lèvres serait une faute d'autant

moins excusable, qu'on possède aujourd'hui les moyens de repartir ce bienfait entre le plus grand nombre.

Là, comme partout, j'ai constaté dans les mêmes proportions, qu'à très peu d'exceptions près, les élèves pourraient être mis à même de se servir de la parole et de la lire sur les lèvres, et qu'il y en aurait même plusieurs, qui à l'aide de l'application de mes principes seraient susceptibles de recouvrer l'ouïe et la parole.

Dans un prochain rapport je m'occuperai de l'école de Mons, dirigée par un sourd-muet, M. Georges, de Cherbourg.

Je borne ici l'exposé des faits généraux concernant les institutions belges. J'ai hâte de procéder de la même manière à un examen général des écoles que j'ai visitées en Allemagne.

PREMIER RAPPORT.

PREMIÈRE PARTIE.

DES ÉTABLISSEMENTS DE SOURDS-MUETS EN ALLEMAGNE

CONSIDÉRÉS D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE.

DEUXIÈME DIVISION.

Institut d'Aix-la-Chapelle.

La première institution qui, dans cette contrée, a fixé mon attention, est l'école primaire d'Aix-la-Chapelle. Ce modeste externat annexé à l'école communale, est vraiment digne de l'intérêt et des méditations de l'observateur. Il reçoit chaque jour, comme cela se pratique en France pour les parlants, les élèves sourds-muets des deux sexes de la ville entière et des alentours, depuis l'âge de trois ou quatre ans, jusqu'à celui ou leur éducation est achevée.

L'instituteur, jeune homme de talent, n'a d'autres appointements qu'une modique allocation annuelle de 1,100 francs, moyennant laquelle il dispense sans autres frais pour la commune, la province ou le gouvernement, l'instruction à ses élèves dont le nombre varie de douze à seize.

De retour, chaque soir, dans leurs familles, ces enfants y

trouvent d'autres maîtres naturels qui les exercent à la pratique de l'articulation et de la lecture sur les lèvres; ces maîtres naturels sont le père et la mère, le frère ou la sœur, c'est la famille entière, c'est la société parlante avec laquelle ils sont en rapport pendant les autres heures de la journée, et dans laquelle ils sont destinés à passer le reste de leur vie.

Ces enfants après six, huit et dix années d'étude, possèdent le langage de leurs parents, et la faculté de lire la parole sur les lèvres, ils conversent indistinctement avec tout le monde, et, si leur voix n'a pas toujours le charme de celle des parlants, on ne peut lui contester, du moins, l'avantage de les mettre en relation directe avec eux, et de les soustraire à un déplorable isolement.

Institut de Cologne.

Les observations que j'ai faites à Aix-la-Chapelle, j'ai eu l'occasion de les renouveler à l'institut de Cologne, externat composé de quarante à cinquante élèves, qui a adopté également la *parole* pour base de son enseignement. On verra dans la description spéciale que j'ai faite de cette école, combien l'éducation y est habilement dirigée, et combien ses professeurs obtiennent d'heureux résultats de leurs efforts persévérants.

Institut de Francfort.

De Cologne je me suis dirigé sur Francfort où j'ai trouvé une institution toute de famille, fondée il y a quelques années par M. Kosel. Cette école, conçue dans un sentiment tout paternel, prend le sourd-muet dès sa plus tendre enfance et continue à l'environner d'une sollicitude touchante quand il quitte l'établissement. Le jour n'est pas éloigné où la France, grâce à la création récente de ses sociétés d'assistance en faveur des

sourds-muets, se trouvera en mesure de procurer les mêmes avantages à ses élèves au sortir des institutions.

Institut de Pforzheim.

C'est le seul important dont jouisse le grand-duché de Bade que j'ai visité ensuite. Dirigé par M. Bach, il est ouvert à quatre-vingts élèves, et passe avec raison pour un des meilleurs de l'Allemagne. L'état supporte la plus grande partie de ses frais, chaque pensionnaire ne payant, selon la position de sa famille, que de 25 à 50 florins.

Institut de Gmünd.

C'est à la fois un internat et un externat, et il est remarquable surtout par les succès qu'on y obtient dans l'enseignement de la parole articulée. Il occupe le premier rang parmi les trois établissements de ce genre que possède le Wurtemberg. Sa célébrité date du pasteur Jaëger qui est aujourd'hui ministre d'une paroisse rurale voisine. Ce directeur a écrit un livre des plus précieux pour l'enseignement des sourds-muets.

Institut de Weissenfels.

Cet établissement ne reçoit que des externes. Ils sont mis séparément en apprentissage chez des maîtres pour les initier plus aisément à la parole; c'est une des écoles de sourds-muets d'Allemagne qui offre à cet égard, les plus satisfaisants résultats.

Résumé.

En Prusse, les institutions de sourds-muets, sont généralement annexées aux écoles normales. Il en faut excepter cependant les établissements de Berlin, de Cologne et d'Aix-la-Chapelle qui ont été fondés et sont entretenus par des sociétés de bienfaisance auxquelles l'État accorde des droits de corporation. Tous les autres ont été créés par l'État. Il n'en est qu'un seul,

je crois, dans toute la monarchie, où les élèves soient logés et nourris. La plupart des Allemands que j'ai consultés sur la question de savoir si les externats de sourds-muets leur paraissaient préférables aux internats, m'ont répondu affirmativement; cette opinion est du reste générale en Allemagne.

Il résulte de ce premier aperçu général, des observations que j'ai été à même de recueillir, et de l'examen des élèves que j'ai interrogés :

1° Que l'enseignement de la parole aidé de la mimique naturelle, de l'écriture, etc., etc., forme en Allemagne la base de l'éducation du sourd-muet, et que, pour ceux qui n'ont pas d'aptitude à l'articulation, on peut toujours, dans *les limites de leur intelligence*, les amener à lire la parole sur les lèvres;

2° Que, pour la culture de l'articulation, les *externats* bien dirigés sont préférables aux *internats*, et qu'ils offrent une source incontestable d'économie aux gouvernements qui les adoptent, puisqu'ils permettent tout à la fois d'étendre, à peu de frais, le bienfait de l'éducation à tous les sourds-muets sans exception, et de les recevoir dès l'âge de quatre à cinq ans, âge éminemment favorable à l'étude de la parole;

3° Qu'enfin, ce genre d'établissement l'emporte sur tous les autres, en ce qu'il offre l'immense avantage de faciliter les moyens de rendre le sourd-muet à la société avec l'usage de la parole.

Les professeurs allemands pensent que le sourd-muet ayant plus besoin d'éducation que les autres enfants, est en même temps moins apte qu'eux à la recevoir. La parole dont il est privé le place dans une infériorité notoire à l'égard de son frère parlant pour tout ce qui tient aux relations sociales. La lui rendre est donc le problême que l'on doit chercher avant tout à résoudre. Comme ils le font justement remarquer, la mimique et la dactylologie ne le mettent en rapport qu'avec ses

compagnons d'infortune ou avec quelques rares privilégiés, qui ont étudié ces moyens particuliers de communication; elles ne lui ouvrent point l'accès de la grande famille parlante. C'est surtout par le langage des sons qu'une fusion complète s'opèrera entre ces deux parties inégales de l'espèce humaine; c'est le moyen le plus puissant d'abaisser les barrières qui tiennent le sourd-muet éloigné de la société.

On ne saurait donc admettre dans cet enseignement la mimique et la dactylologie comme but; ce sont de simples moyens d'introduction à l'intelligence raisonnée de la parole. Ils ne doivent être employés que dans les débuts, et il faut les interdire autant que possible aussitôt qu'ils peuvent être remplacés *par l'articulation* et *la lecture sur les lèvres.*

« En Allemagne, me disait M. Humeyer, professeur d'Aix-la-Chapelle, on se moquerait de l'instituteur qui choisirait pour but un de ces moyens, la *dactylologie* surtout. Cette méthode surannée est tout au plus bonne à pourvoir l'élève d'une instruction qui lui servira dans l'intérieur de l'école, mais il ne s'agit pas de *former des sujets pour l'école seulement, il faut songer à leur avenir, à leur vie entière, qui doit s'écouler au sein de la société des parlants.* »

La possibilité du développement de l'articulation chez le sourd-muet est établie en Allemagne par une longue expérience, et par ce fait incontestable que sur cent élèves qui ont achevé leur éducation, soixante-dix au moins sont aptes à se mettre en rapport journalier avec le monde extérieur au moyen de la parole.

Quant aux autres, qui n'arrivent, malgré leurs efforts, qu'à une prononciation faible, ou rude, ou peu nette, ils n'ont besoin, dans le cours de leur vie, que d'habituer les personnes qu'ils fréquentent à leur articulation défectueuse.

De ce qui précède, on peut donc conclure que le sourd-

muet, chez lequel l'appareil vocal est bien conformé et exempt d'affection pathologique entravant ses fonctions, peut acquérir la parole de manière à se faire suffisamment comprendre de tout le monde. Dans la plupart des écoles allemandes, on arrive aux résultats satisfaisants que je viens d'exposer en commençant de très bonne heure l'éducation du sourd-muet. On s'attache d'abord à fixer l'attention de l'enfant sur le mouvement des lèvres et sur les diverses formes que prend la bouche dans la pratique de l'articulation. Après cinq ou six semaines d'étude, il est d'ordinaire familiarisé avec ces sortes d'exercices. Dès qu'il sait distinguer un souffle d'un son et qu'il commence à comprendre le mécanisme de la parole, pour peu qu'il rencontre un maître doué de patience et de douceur, et qui connaisse bien les principes de l'articulation, il fera des progrès rapides, tandis que, mal dirigés, ces premiers exercices seront aussi fatiguants pour l'élève que pour le maître.

Lorsque de nouveaux enfants sont admis dans une école, on instruit d'abord chacun d'eux à part, mais aussitôt qu'ils ont acquis les premiers principes de l'articulation, on les réunit aux autres élèves. Nous avons vu des professeurs faire la classe à quinze et seize enfants à la fois. Lorsqu'ils sont familiarisés avec les premiers exercices, on leur fait écrire sur le tableau l'expression qu'on a surprise sur leurs lèvres, *et vice versa*. On les accoutume ainsi à reproduire par des sons les lignes écrites qu'on leur met sous les yeux, et on les amène graduellement à construire des mots, puis des phrases et au bout de deux années ils arrivent à pouvoir se servir de la parole dans leurs relations. M. Humeyer, instituteur à Aix-la-Chapelle, m'a assuré qu'il avait rarement besoin de ce temps et que plusieurs de ses élèves parvenaient à ces résultats après douze ou quinze mois d'études.

La méthode généralement employée pour l'enseignement de la parole consiste à faire reproduire successivement par l'articulation les voyelles, les consonnes et le nom des objets dont on présente la figure à l'enfant; on lui apprend ensuite les qualités, les propriétés de ces objets et on l'habitue à les indiquer par la parole. Après un certain temps consacré à cette étude, temps qui varie selon l'aptitude du sujet, on s'applique à lui enseigner les règles du langage. Au commencement de la quatrième année on peut déjà le faire assister avec profit à des lectures faciles, sans néanmoins cesser de le soumettre aux exercices précédents.

Quelques instituteurs allemands ne sont pas d'avis qu'on recule autant qu'on le fait généralement l'époque des cours de lecture; ils objectent que cette pratique offre l'inconvénient grave d'initier beaucoup trop tard l'élève au langage abstrait, métaphorique, et aux règles grammaticales.

Avec l'intelligence des secrets de la langue, on fait marcher de front l'observation visuelle qui n'est pas moins importante pour le sourd-muet que pour le parlant, puisqu'elle l'initie aux usages d'un monde où l'œil est destiné à remplir à son égard les fonctions de l'oreille. De la théorie on doit le faire insensiblement passer à la pratique, en l'habituant à se livrer avec ses camarades à des exercices de lecture sur les lèvres et à des conversations familières. Pendant les récréations, et durant les heures consacrées au travail dans les ateliers, on l'oblige à se servir de la parole.

Au bout de six ans, s'il a bien profité des leçons du maître, il sera en état de lire le premier livre venu et de se servir de la parole dans tous ses rapports journaliers.

Beaucoup d'élèves, à leur sortie de ces écoles, possèdent fort bien leur langue et expriment leurs idées à l'aide de la parole ainsi que de l'écriture. Cependant, il faut l'avouer, l'accent de ces malheureux est d'autant plus vicieux qu'ils

sont privés de l'ouïe à un plus haut degré. Ceux qui, leurs études achevées, ne savent pas prononcer tous les mots, appellent à leur secours la mimique naturelle et l'écriture.

Des ateliers ne sont pas toujours comme en Belgique et en France, attachés aux institutions, mais dans beaucoup de localités, telles que Cologne, Weissenfels, etc., quand les élèves ont atteint leur 14e année, on leur fait fréquenter, dans l'intervalle des classes, des ateliers de la ville où les garçons et les filles sont exercés à des travaux en rapport avec leur goût et leur constitution.

L'Allemagne commence aussi à s'occuper sérieusement du traitement des altérations organiques qui s'opposent à l'audition et à la production de la parole. Le nombre des enfants susceptibles de profiter de ces avantages, n'est ni plus, ni moins grand, dans ce pays que chez nous. Là, nous avons été heureux de rencontrer quelques médecins, nos anciens élèves, qui se livrent avec succès et sans entraves à l'application de nos principes. Convient-il bien à la France de rester stationnaire, quand tout marche et s'agite autour d'elle?

Pourquoi faut-il que depuis la mort de l'abbé de l'Épée on se soit si longtemps opiniâtré à cultiver si peu l'articulation dans nos écoles, oubliant sans cesse que le sourd-muet n'est pas destiné à vivre uniquement avec ses frères d'infortune, mais avec la société entière? Cette nécessité de le former, autant que possible, à l'usage de la parole, est d'autant plus sentie de nos jours, qu'il est maintenant bien constaté que ce malheureux ne donne pas généralement naissance à des enfants atteints de la même infirmité (1), qu'à Paris, il ne s'en trouve qu'un sur plus de cinquante ménages de sourds-muets que nous connaissons, et que lorsque par hasard on en rencontre, c'est presque toujours à un fait accidentel qu'il faut l'attribuer.

Au lieu donc de perpétuer parmi eux le mutisme, n'est-il

(1) En Allemagne, sur 107 enfants nés de 69 ménages de sourds-muets on a compté seulement trois enfants affectés de surdi-mutité.

pas plus logique, plus humain, plus charitable, de tout mettre en œuvre pour les initier au mécanisme de notre langue articulée, et d'essayer par tous les moyens possibles d'arriver à leur guérison?

La science démontre, et j'ai prouvé, je crois :

1° *Que l'appareil vocal du sourd-muet et celui du parlant sont, à de rares exceptions près, aussi régulièrement organisés l'un que l'autre ;*

2° *Que les sourds-muets sont des individus atteints seulement de surdité ;*

3° Que, dans tous les cas où l'appareil auditif ne peut être traité avec succès, toujours ou presque toujours il est possible à l'appareil vocal d'entrer en fonctions, *sous l'influence non plus de l'excitation auditive, mais de l'excitation visuelle, imitative, et au moyen de l'impression tactile des ondes sonores, la parole du sourd-muet qui entend, restant toutefois incomparablement plus nette, plus intelligible que celle du sourd-muet privé de l'ouïe.*

Malgré les difficultés que j'ai eues à surmonter, malgré les trop courts instants dont il m'a été permis de disposer, grâce aux sacrifices que je m'impose, grâce aux aides qui me prêtent leur concours, j'ai été assez heureux pour rendre l'ouïe et la parole à un certain nombre de sourds-muets; je crois même avoir démontré que notre langue n'offre pas, comme on s'est plu trop longtemps à le répéter, des difficultés insurmontables *à l'individu atteint d'une surdité incurable, pour arriver à la possession de la parole et à la faculté de la lire sur les lèvres.* Enfin, j'ai prouvé que les sujets appartenant à cette dernière catégorie étaient susceptibles de percevoir dans certaines limites les ondes sonores par d'autres organes que par celui de l'ouïe, et que cette connaissance pourrait aider notablement à l'étude du langage articulé.

Avec quelques modifications basées sur les principes que je viens d'émettre, les sommes qu'absorbent les deux institutions

nationales de Paris et de Bordeaux serviraient non-seulement à répartir le bienfait de l'éducation entre un nombre bien plus considérable de sourds-muets, mais encore à rendre dans un temps donné à la société des enfants, les uns doués de l'articulation et de la faculté de la lire sur les lèvres, les autres en possession du double trésor de l'ouïe et de la parole. Il s'agit, pour atteindre ces résultats, de faire un appel général au bon vouloir des instituteurs et des institutrices, de multiplier les externats de sourds-muets, et de créer, dans ceux qui sont destinés aux parlants, un banc spécial pour nos infortunés; alors tous les sourds-muets de France participeraient à l'éducation; les sacrifices que l'État s'impose pour soutenir les deux institutions nationales seraient plus utilement employés, et les allocations que les conseils généraux font figurer dans leurs budgets pour élever quelques sourds-muets isolés profiteraient à tous leurs frères.

Ces améliorations, Monsieur le ministre, si elles étaient prises en sérieuse considération par vous et par l'Assemblée nationale, ouvriraient, si je ne me trompe, la voie la plus sûre et la plus facile pour arriver :

1° A répartir entre tous les sourds-muets de notre pays une éducation appropriée à leurs besoins;

2° A permettre au plus grand nombre de ces malheureux de pouvoir se servir de la parole.

Outre les perfectionnements qu'elles apporteraient dans l'éducation du sourd-muet, outre la possibilité de la leur donner à tous, elles offriraient encore le précieux avantage de ne pas augmenter sensiblement le budget de votre département.

Les institutions de Paris et de Bordeaux resteraient, si l'on adoptait *ce projet, comme écoles de perfectionnement pour les élèves qui montreraient des dispositions à recevoir une instruction supérieure ou qui seraient susceptibles de guérison.* Ces deux établissements serviraient de plus à former des maîtres qui se répandraient sur

tous les points du territoire pour y semer le germe d'une nouvelle méthode d'éducation. Les médecins qui se destineraient à cette spécialité viendraient, à leur tour, y puiser un enseignement clinique qui leur permettrait d'étudier les affections dont ces malheureux sont atteints et les moyens de les soustraire au mutisme.

Il suffira, je n'en doute pas, Monsieur le ministre, de signaler ces avantages à votre attention, pour que la France soit bientôt dotée d'un enseignement plus en harmonie avec les besoins des sourds-muets, avec les perfectionnements obtenus à l'étranger et avec les progrès qu'a faits chez nous, depuis quelques années, la science médicale. Vous ne laisserez pas accréditer cet axiome que *le sourd-muet est incurable*, quand l'observation pratique nous démontre journellement qu'on peut en guérir un certain nombre, et qu'il est même permis d'espérer que, à l'aide d'un diagnostic plus sévère et des soins mieux dirigés, ce nombre augmentera graduellement. En dispensant ainsi l'éducation à tous et en la leur dispensant aussi complète que possible, vous les mettrez en rapport plus intime avec la société, et vous ferez profiter des bienfaits de notre législation protectrice ceux qui en ont été privés jusqu'à ce jour.

C'est à vos sentiments éclairés et à votre autorité que reviendra la gloire d'achever, en France, l'œuvre de régénération de ces infortunés, entreprise il y a plus d'un demi-siècle par l'abbé de l'Épée.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU PREMIER RAPPORT.

APPENDICE.

PREMIER RAPPORT.

DEUXIÈME PARTIE.

DES ÉTABLISSEMENTS DE SOURDS-MUETS EN BELGIQUE,

CONSIDÉRÉS A PART,

ET DE LEURS DIVERS PROCÉDÉS D'ENSEIGNEMENT.

—

PREMIÈRE DIVISION.

—

Institution de Bruges pour les sourds-muets, les aveugles et les sourds-muets-aveugles.

L'institution de Bruges, créée en 1836 par l'abbé Carton, a été ouverte, dans le mois d'octobre de la même année, aux sourds-muets, aux aveugles et aux sourds-muets-aveugles des deux sexes. La maison est tenue par une association de dames religieuses qui, en outre, distribuent, sous la direction du fondateur, l'instruction aux jeunes filles. Cet établissement reçoit à peu près tous les sourds-muets de la Flandre occidentale. Ils sont dans cette province au nombre de 334, soit 1 sur 1844 habi

tants. L'école renferme 82 élèves des deux sexes sourds-muets, aveugles, ou sourds-muets-aveugles. On les y admet de huit à dix-huit ans; toutefois il est fait droit à des exceptions, dans certaines circonstances particulières. A leur entrée, ils doivent être munis de leur acte de naissance et d'un certificat de vaccination.

Ceux dont l'admission est prononcée apportent un trousseau ou en paient la valeur; l'établissement fournit le coucher complet, moins le linge.

Le prix de la pension est de 300 francs pour les enfants de familles pauvres envoyés par les communes.

Pour les enfants appartenant à la classe aisée, on traite de gré à gré.

La pension des enfants pauvres est, comme nous l'avons dit, à la charge de l'État pour un tiers, de la province pour un second tiers, et de la commune pour le troisième.

L'enseignement est donné en langue flamande ou en langue française, au choix des parents. Presque tous apprennent la langue flamande comme étant celle des personnes avec lesquelles ils seront le plus en relation à la sortie de l'établissement. Il y en a un huitième environ à qui on enseigne le français. L'enseignement simultané de ces deux langues dans la même école a, d'ailleurs, son côté utile.

De mon examen, de mes observations et des remarques du savant directeur, il résulte que dans cet établissement on travaille avec ardeur, depuis quelques années, à abaisser les barrières qui tiennent le sourd-muet éloigné de la société.

Voici les conditions essentielles qu'exige le directeur de Bruges pour réussir rapidement dans l'articulation.

L'élève doit être désireux d'apprendre à parler. Le maître ne saurait être obligé d'user à son égard de violence; autrement les résultats seraient lents, et les sons qu'on voudrait obtenir

par contrainte ne pourraient que fatiguer l'élève et altérer sa santé, au lieu de développer son appareil pulmonaire.

Suivant l'habile directeur, l'art d'enseigner l'articulation doit avoir pour double base la pratique et une observation soutenue. C'est convaincu de la vérité de ces principes, qu'il dresse ses professeurs. Il commence l'étude de la parole par les voyelles, comme étant des sons naturels que le sourd-muet produit sans difficulté, sans fatigue et sans les avoir appris. M. Carton leur fait comprendre la valeur et la signification des voyelles à mesure qu'ils les prononcent et leur fait observer, en même temps, l'ébranlement et les vibrations qu'elles communiquent à la poitrine. Il leur signale deux demi-voyelles qui produisent aussi ces vibrations et cet ébranlement : ce sont l'*m* et l'*n*. « Faites vibrer la poitrine, leur dit-il, en ayant les lèvres fermées, et vous aurez une *m*. Faites la vibrer, la bouche ouverte, vous aurez une *n*. »

De l'étude des voyelles il passe à celle des consonnes, et voici les observations dont elles sont l'objet de sa part : « Il existe des consonnes, dit-il, que, de lui-même, aucun sourd-muet ne peut produire, ce sont l'*f*, l'*s* et l'*l*. Il parvient à prononcer naturellement toutes les autres, ainsi qu'une consonne suivie d'une voyelle, ou une voyelle suivie d'une consonne. Quant à la consonne placée entre deux voyelles, et à la voyelle placée entre deux consonnes, elles lui offrent plus de difficulté. »

M. Carton procède toujours avec ses élèves du connu à l'inconnu, de l'*a* au *k*, du *t* à l'*l*, etc., etc.

Comme dans l'enseignement de l'articulation tout dépend, selon lui, du tact, chaque sourd-muet peut se rendre compte sur lui-même du degré de consonnance des lettres. « La lecture sur les lèvres, me disait le savant directeur, s'apprend de soi-même. Les sourds-muets qui ne peuvent parvenir à bien articuler, n'en réussissent pas moins généralement à lire la

parole sur les lèvres, surtout les filles qui ont plus de délicatesse dans la vue et qui distinguent mieux les inflexions et les mouvements des organes. »

M. Carton me racontait à ce sujet qu'un membre de la chambre des Représentants belges, lui ayant fait l'honneur, en 1847, de visiter son établissement, lui dit, dans l'excès de son admiration : « Je vous félicite, monsieur le Directeur, de vos succès : vos garçons parlent bien, mais les filles conservent le privilége de leur sexe ; elles parlent mieux encore. »

Depuis deux ans, il fait donner des leçons d'articulation à trente filles ; la moitié, selon lui, réussira à parler nettement ; l'autre moitié ne réussira pas tout-à-fait aussi bien ; mais toutes celles qui ont la vue bonne parviendront à lire la parole sur les lèvres. « Si mes ressources, ajoutait-il, me permettaient d'avoir un maître et une maîtresse de plus pour cet enseignement (mais on me mesure les subsides d'une façon un peu trop mesquine), j'obtiendrais de plus brillants succès sur un plus grand nombre d'élèves bien portants. » Quant aux enfants affectés de tubercules et pour la santé desquels le travail de l'articulation artificielle deviendrait peut-être dangereux, il est d'avis qu'on ne les soumette pas à ces exercices.

L'articulation de la langue française ne présente pas plus de difficulté que celle de la langue flamande. Seulement, dans la première, le même son s'exprime souvent par des lettres différentes : *o*, *au*, *ot*, *eau*, *eaux; é*, *ai*, *ais*, *ait*, *aient*, etc., etc. C'est plutôt un avantage qu'un inconvénient ; l'élève est heureux de voir plusieurs assemblages de lettres produire le même son. Ces combinaisons lui permettent d'arriver plus vite à prononcer des mots. Dans l'étude du flamand, au contraire, on doit s'appesantir davantage sur les syllabes qui n'ont aucune valeur ou signification.

Les développements dans lesquels j'ai cru devoir entrer, dans la première partie de mon travail, sur la méthode générale de

l'abbé Carton, me dispensent de m'arrêter plus longtemps sur l'instruction intellectuelle qu'on reçoit dans cette institution vraiment modèle.

Quant à l'enseignement professionel qu'on y donne, je me bornerai à dire que, dès la deuxième année de leur séjour à l'école, les élèves y sont exercés aux métiers les plus appropriés à leur constitution physique et à la position qu'ils doivent un jour occuper dans le monde. Les garçons y deviennent menuisiers, cordonniers ou tailleurs; les filles s'occupent de travaux d'aiguille.

Institution de Gand pour les sourds-muets et les aveugles.

L'Institution des sourds-muets et aveugles de Gand, fondée le 9 février 1835 par feu le chanoine Triest, surnommé le Vincent-de-Paul de la Belgique, ne reçoit que des internes, il est dirigé par les frères et les sœurs de la Charité.

Cette corporation religieuse compte en Belgique vingt et une maisons, dont quatre se livrent à l'éducation des sourds-muets : celle de Gand, comme maison principale, et celle de Bruxelles, comme succursale.

L'Institution de Gand est divisée en deux sections, formant deux établissements distincts : dans l'un les garçons sont élevés par les frères de la charité; dans l'autre, annexé à l'hospice des Incurables qu'elles desservent, les sœurs se livrent à l'éducation des filles; l'un et l'autre sont placés sous la direction du chanoine Decker.

Maison des filles.

Dans la Maison des filles, les élèves sont généralement admises de l'âge de sept à dix-sept ans. Elles doivent être munies d'un acte de naissance, d'un certificat de vaccination et de piè-

ces constatant que leur pension est payée par la commune, par le bureau de bienfaisance ou par l'administration des hospices.

Le prix annuel de cette pension est de 400 fr. Pour les enfants pauvres, envoyés par les communes, il est réduit à 275 fr. Les élèves sont tenus d'apporter un trousseau consistant en objets de literie, linge, chaussures et vêtements uniformes.

L'éducation faite en français est confiée à quatre religieuses, dont deux ont étudié à Paris sous l'abbé Sicard. La durée des cours est de sept années. La mimique y est en usage comme à Paris. Cette partie de l'établissement renferme 32 filles.

Les dames professeurs m'ont permis d'assister à leurs leçons et d'interroger leurs élèves. Sur ma demande, on les a rangées par degré de force, puis j'ai procédé à leur examen. Il m'a semblé que les principes de l'enseignement pourraient être simplifiés et rendus plus faciles pour l'élève et pour le professeur.

Sur 32 élèves filles, 12 sont appliquées, avec quelques succès, à l'articulation, qu'on enseigne dans l'institution depuis quatre années à peine, et à laquelle on ne consacre encore qu'un temps insuffisant, une heure seulement trois fois par semaine.

Sur ces 12 enfants, un peu plus de la moitié m'a paru avoir une articulation assez nette; chez les autres elle est pénible et peu distincte. Les dames professeurs m'ont fait observer que celles-ci étaient dans l'établissement depuis moins de temps que les premières.

Du reste, le directeur m'a assuré que l'articulation de la langue flamande ne lui paraissait par plus facile que celle de la langue française, comme on paraît le croire généralement.

Une remarque que j'ai faite et qui se trouve d'accord avec mes principes et mes observations, c'est que toutes les élèves qui articulent le mieux sont précisément celles chez qui l'audition est le plus développée ou qui ont été privées de l'ouïe dans un âge plus avancé. Elles m'ont paru susceptibles de pouvoir,

à l'aide d'une méthode convenable, recouvrer l'usage de la parole à un assez haut degré pour s'en servir dans leurs rapports extérieurs. La dame qui leur enseigne l'articulation m'a assuré que plusieurs élèves, dont elle s'était occupée plus spécialement, avaient été placées en ville comme domestiques et qu'elles articulaient assez distinctement pour se servir exclusivement de la parole. Je n'ai pas vu ces anciennes élèves, mais ce dont j'ai été témoin dans l'établissement ne me laisse aucun doute sur ce qu'on m'en a dit.

La lecture sur les lèvres est cultivée, à l'école de Gand, en même temps que l'articulation, et avec plus de succès. Pour la majeure partie des élèves, elle m'a paru subordonnée, généralement, à l'état de leur vue, au degré de leur intelligence et au plus ou moins d'attention dont elles sont susceptibles.

Le reste de l'enseignement a lieu à l'aide de la mimique. Il embrasse la lecture, l'écriture, le calcul, des notions de géographie et d'histoire, le dessin, etc.

L'enseignement professionnel consiste en travaux de ménage et ouvrages d'aiguille.

Maison des garçons.

L'établissement destiné aux garçons est séparé de celui des filles; il est tenu par des frères religieux, régis par le même directeur. Le nombre des élèves est de 45. L'enseignement a lieu ici en langue flamande, tandis que chez les filles c'est la langue française qui est en usage. Du reste, les professeurs de ces établissements n'ont pas remarqué plus de difficulté de la part des élèves à articuler le français que le flamand. La mimique y est en usage comme dans la maison des filles.

L'éducation se compose, en outre, de la lecture, de l'écriture, du calcul, de notions de géographie et d'histoire, du dessin, de la lithographie, de la gravure et des quelques professions dans lesquelles les sourds-muets réussissent le mieux.

Institution de Bruxelles pour les sourds-muets et les aveugles.

L'institution des sourds-muets et aveugles de Bruxelles a la même origine et reconnaît le même fondateur que celle de Gand. Elle est aussi desservie par les frères et les sœurs de la charité, et placée également sous la direction du chanoine Decker.

Sous le rapport de l'hygiène, elle ne m'a pas paru réunir toutes les conditions qu'on serait en droit d'exiger pour des enfants dont la constitution physique réclame un air pur et abondant.

Elle est soutenue par l'État, par la province, par les communes, et chacun de ces trois tuteurs devrait y participer pour un tiers, mais, d'après les renseignements que j'ai recueillis, il arrive souvent que, la commune ne pouvant acquitter le tiers à sa charge, l'enfant se trouve dans l'impossibilité de profiter des deux autres tiers qui jamais ne lui font défaut.

Les professeurs de cet établissement m'ont assuré que, pour leur compte, ils avaient été témoins de plus de vingt cas de non-admission par l'impossibilité où se trouve la commune de fournir le tiers à sa charge.

Le prix entier de la pension est de 300 francs. Les élèves sont admis dans l'établissement de l'âge de neuf à quinze ans. On y reçoit des adultes, mais à l'essai seulement. S'ils n'offrent point d'aptitude à l'instruction, on les renvoie dans leurs familles.

Remontant à l'époque de la fondation de cette école et descendant par année jusqu'en 1849, on trouve qu'en 1835 elle a reçu 13 sourds-muets et qu'il n'en est sorti aucun.

	entrées	sorties
En 1836,	10,	2,
en 1837,	9,	0,
en 1838,	7,	2,
en 1839,	3,	3,
en 1840,	4,	1,

en 1841, entrées	5, sorties	2,
en 1842,	5,	0,
en 1843,	4,	2,
en 1844,	5,	13,
en 1845,	6,	6,
en 1846,	3,	1,
en 1847,	5,	9,
en 1848,	0,	6,

en 1849, le nombre des élèves était de 30, et celui des sourds-muets reçus depuis la création de l'établissement, de 82.

L'institution admet aussi des aveugles; 50 ont été reçus depuis la fondation de l'école.

Le nombre des sourds-muets qu'elle entretient est de 40.

L'enseignement est donné en langue française d'après l'ancienne méthode de l'institution de Paris. Les élèves sont divisés en quatre séries et ne passent d'une série dans une autre que lorsque leur degré d'instruction le permet. Il n'y a que deux professeurs.

J'ai reconnu que l'enseignement laissait peu à désirer quant à l'instruction primaire; mais ici j'exprime un regret, c'est que les élèves doués de bonnes dispositions ne reçoivent pas, faute de temps, de professeurs ou de ressources, l'instruction supérieure complémentaire.

L'articulation et la lecture sur les lèvres y sont entièrement négligées. On allègue pour motif à cette lacune la difficulté de trouver des professeurs capables. L'instituteur en chef n'eût pas mieux demandé que d'appliquer ce double enseignement spécial à un certain nombre d'élèves auxquels il reconnaît toute l'aptitude nécessaire; mais l'extrême fatigue que lui occasionne la direction de l'enseignement général, tel qu'il est pratiqué dans la maison, l'empêche, bien malgré lui, d'y ajouter ce perfectionnement.

Ici, comme dans tous les autres établissements que j'ai visités, j'ai rencontré chez le plus grand nombre d'élèves une aptitude à la lecture sur les lèvres en rapport avec leur intelligence.

Quant à la pratique de l'articulation, elle m'a paru possible chez la plupart d'entre eux.

Dans la maison des filles, l'articulation et la lecture sur les lèvres commencent à être cultivées avec soin, depuis quatre à cinq années seulement, d'après la méthode suivie à Gand, mais dans des proportions moins exiguës, le personnel des sœurs offrant plus de ressources pour ce complément d'instruction.

La durée des études m'a paru sagement réglée : elle n'est point limitée strictement comme dans nos écoles françaises ; on se borne à la proportionner à l'aptitude des enfants et à leurs progrès. La journée est ainsi divisée : cinq heures sont consacrées à l'éducation intellectuelle et morale. De trois à quatre heures on vaque aux travaux des ateliers. A partir de la première ou de la deuxième année de leur cours d'instruction, les élèves sont exercés aux métiers pour lesquels ils ont le plus de goût et auxquels les rendent plus aptes et leur santé et leur constitution physique, tels que ceux de tailleur, cordonnier, lithographe, vannier, boulanger, etc., etc., pour les garçons; les travaux d'aiguille et de ménage pour les filles. Les uns et les autres y sont exercés jusqu'à leur sortie de la maison. La gymnastique a été supprimée à cause des accidents qu'elle occasionnait.

Les vacances commencent en septembre et durent six semaines.

Institution de Liége pour les sourds-muets et les aveugles.

L'Institution des sourds-muets et aveugles de Liége a été fondée en 1819 par Jean-Baptiste-Pierre-Denis Pouplin, né en

France, à Gisors, département de l'Eure, le 10 octobre 1767. Après avoir servi quelque temps, avec distinction, dans sa patrie, il fut obligé, pour cause de santé, de renoncer à la carrière des armes. Il se livra d'abord à l'enseignement primaire, puis à l'enseignement spécial des sourds-muets, et, sans le secours d'aucun maître, il y obtint de brillants succès.

A sa mort, arrivée en 1828, la direction de l'Institution de Liége passa entre les mains de son fils Jean-Clément Pouplin, qui mourut en 1837. Il eut pour successeur un professeur parlant, homme de mérite, sorti de l'école de Paris, M. Durupt de Baleine.

Le but de cet établissement est de répartir entre des enfants sourds-muets et aveugles l'éducation religieuse et intellectuelle qu'ils sont susceptibles de recevoir et de les mettre à même de pourvoir à leur subsistance par l'exercice de quelque profession industrielle. Il est administré par une commission composée de sept membres au moins et de dix au plus, nommés par les souscripteurs de l'œuvre réunis en assemblée générale. L'Institution se soutient au moyen de subsides qu'elle reçoit de l'État, des provinces, des communes et des souscripteurs.

C'est à la fois un internat et un externat, il compte quarante internes (vingt-cinq garçons et quinze filles) et six externes des deux sexes. Les élèves ne sont admis ni avant l'âge de huit ans, ni après celui de quinze.

Tout enfant doit être muni, à son entrée, de son acte de naissance et d'un certificat de vaccination. Avant d'être reçu définitivement, il est soumis par le professeur en chef à un examen ayant pour but de constater le degré de surdité ou de cécité dont il est atteint et de reconnaître s'il est en état de profiter de l'enseignement qu'on reçoit dans la maison.

Les élèves externes sont, sur la présentation d'un souscripteur, admis gratuitement à fréquenter les classes.

Le prix de la pension est, pour les internes, de 450 fr. paya-

bles d'avance par trimestre. Il n'est que de 300 fr. pour les élèves indigents envoyés par les administrations des communes rurales.

Les élèves internes apportent un trousseau, ou moyennant une somme, une fois payée, de 250 fr. pour les garçons et de 200 fr. pour les filles, l'administration se charge de le fournir et de le renouveler à ses frais. Les élèves ont un costume uniforme.

L'enseignement comprend la lecture, l'écriture, la géographie, l'histoire, la grammaire. Pour les sourds-muets il comprend, en outre, le langage mimique, l'articulation, le dessin, la ciselure, la sculpture, la couture. Pour les aveugles, la musique. Il est presque identique avec celui des deux institutions de sourds-muets et d'aveugles de Paris. Chaque élève est exercé, selon son aptitude, à l'apprentissage d'un métier. Il ne peut être infligé aucun châtiment corporel qui expose un enfant à la risée de ses condisciples.

Durant les promenades, un instituteur est chargé de donner aux enfants des explications sur les objets, dont il peut être tiré parti pour le développement de leur intelligence.

La durée des séances d'atelier est de deux heures et demie le matin, et de deux heures le soir. Les élèves y sont admis aussitôt que leurs forces le permettent.

Les enfants restent, en moyenne, sept années dans l'établissement; ils ne peuvent y séjourner plus de dix ans. Les professeurs pour les garçons sont au nombre de deux : un professeur parlant qui est le directeur de la maison et un professeur sourd-muet, M. Henrion, ancien élève de l'école de Paris. Les filles ont pour professeurs deux dames, l'une professeur titulaire, l'autre suppléante. Toutes deux ont été formées à l'éducation des sourds-muets par M. de Baleine.

La langue française est en usage dans l'établissement; l'articulation n'y est pas aussi cultivée que semblerait le comporter le nombre des élèves qui en pourraient retirer plus ou moins

d'avantage. M. le Directeur, qui poursuit avec succès l'œuvre charitable de Pouplin, m'a témoigné le vif regret qu'il éprouvait de ne pouvoir donner plus de développement à cette précieuse branche d'instruction. Il reconnaît que, parmi ses élèves, un certain nombre est doué de dispositions suffisantes pour en profiter; mais seul, limité d'ailleurs par le temps, il se voit dans l'impossibilité matérielle d'obéir, comme il le désirait, à l'impulsion de son cœur. Il y a chaque année deux époques de vacances, l'une du mercredi saint au dimanche après Pâques, l'autre de la fin d'août au 1er octobre.

Dans cet établissement, comme dans tous ceux que j'ai visités en Belgique, j'ai rencontré bien des enfants auxquels il serait possible de rendre l'usage de la parole, et un certain nombre qui pourraient recouvrer l'ouïe à un degré plus ou moins élevé.

Maison d'assistance de Bruxelles pour les sourds-muets et les aveugles.

La Belgique, qui donne indistinctement à tous ses enfants aveugles ou sourd-muets l'éducation publique et qui, sous ce rapport, nous trace la route à suivre, a été aussi la première à nous donner l'exemple de sociétés de patronage en faveur de ces infortunés.

Une de ces sociétés, créée à Bruxelles, vient de fonder dans cette ville une maison d'assistance destinée à recevoir les sourdes-muettes et les aveugles, qui, ne pouvant par leur travail subvenir à leurs besoins, au sortir des institutions dans lesquelles elles ont été élevées, se trouvent isolées au milieu de la foule des parlants. On les emploie dans cet établissement à la couture et à diverses autres occupations de leur sexe. L'asile est tenu par ces mêmes sœurs de la charité que nous retrouvons avec bonheur, de tous côtés, dans ce pays, et dont l'ordre religieux rayonne sur la Belgique entière, salué d'unanimes bénédic-

tions. La maison, aux dépenses de laquelle l'État s'est empressé de contribuer, est loin, sans doute, de se suffire encore, mais elle a le mérite d'ouvrir une voie nouvelle au soulagement de deux classes de malheureux dignes de tout son intérêt.

Institution de sourds-muets d'Anvers, société d'assistance et de prévoyance.

Toutefois, hâtons-nous de le dire pour être juste envers tous, l'association de Bruxelles avait été devancée dans cette carrière ouverte à la charité publique par l'institution des sourds-muets d'Anvers, laquelle mériterait mieux le titre *de Société d'assistance et de prévoyance* en faveur de ces infortunés.

Cette association, d'une nature toute particulière, a été spécialement créée pour rechercher les moyens :

1° De placer les sourds-muets dans des institutions particulières;

2° D'en prendre soin au sortir de ces institutions;

3° De propager la connaissance des moyens de communication qui existent entre ces malheureux et les entendants parlants et de rendre ainsi leur isolement plus supportable.

Leur éducation terminée, les sourds-muets ont besoin de guides qui leur facilitent l'entrée des ateliers, ainsi que le débouché de leurs produits, et qui s'occupent de leur état moral en leur donnant de bonnes habitudes et les arrachant aux séductions du mauvais exemple.

Il faut aux sourds-muets instruits une réunion de personnes qui entendent et qui parlent, afin qu'ils puissent, dans leurs besoins physiques et moraux, y trouver aide, secours et conseils.

Tel est le but de l'institution d'Anvers, but qu'elle développe ainsi dans son programme: « A moins de se borner à la société de ses compagnons d'infortune, comment le sourd-muet pouvait-il, jusqu'à présent, s'aventurer dans un monde qui ne

connaît pas son langage? Pour se faire comprendre des parlants, doit-il avoir sans cesse recours aux caractères alphabétiques? Dans combien de circonstances l'intelligence plus répandue de la mimique ne serait-elle pas utile au malheureux forcé d'y recourir? C'est pour combler cette lacune que plusieurs habitants d'Anvers se sont engagés à se mettre en communication directe avec les sourds-muets en apprenant leur langue, leurs gestes et en propageant, de tous leurs efforts, les principes admis dans les institutions dont l'abbé de l'Épée et l'abbé Sicard ont été les créateurs. Les membres de l'Institution d'Anvers espèrent que leur exemple trouvera des imitateurs en Belgique.

Le nombre des membres de cette association est illimité. La direction se compose d'un président, d'un secrétaire, d'un instructeur, d'un caissier, de deux commissaires et de deux conseillers, tous élus pour trois ans. L'instructeur est chargé de veiller à ce que tout membre sache l'alphabet manuel. Il lui fait, à cet effet, composer des phrases, qu'il lui dicte verbalement et qu'il écrit sur un tableau dressé dans le local des réunions.

Pendant la première heure de chaque séance, après la lecture du procès-verbal, il est défendu de prononcer un seul mot, sous peine de 5 centimes d'amende. On ne peut employer que le langage mimique. Quiconque ne sait pas son alphabet quinze jours après son admission dans la société, paye 25 centimes d'amende. La même amende est exigée pour chaque semaine de retard.

Cette association comptait, dès 1839, plus de cent membres; elle s'est considérablement accrue depuis, et les citoyens les plus honorables en font maintenant partie.

Nul, certainement, ne rend plus que nous un sincère hommage à l'esprit philanthropique qui a présidé à cette fondation; mais, en Belgique, comme dans tous les autres pays, les sourds-muets ne forment qu'une minime partie de la population.

Pourquoi donc la masse, au lieu d'aller à la rencontre de cette fraction déshéritée, en apprenant son langage mimique, ne l'attirerait-elle pas plutôt à elle en l'initiant aux secrets de l'articulation et de la lecture sur les lèvres? *Cette marche nous semblerait plus raisonnable, plus logique.*

La société d'Anvers l'a si bien senti, qu'en dépit de son règlement primitif, si exceptionnel, si despotique dans son allure, et appréciant subsidiairement tous les avantages que le langage articulé offre aux pauvres sourds-muets, elle a sollicité et réclamé le développement de cette instruction spéciale à l'égard de tous les élèves qui montreraient des dispositions à en profiter. Ses généreuses intentions n'ont pas été méconnues, et le succès, sur ce point, commence déjà à couronner sa louable sollicitude: plusieurs de ses patronés ont, dans les vacances de Pâques 1848, donné, en présence des membres de l'association, des preuves incontestables de leur aptitude à profiter de l'enseignement de la parole et de la supériorité évidente qu'offre ce mode de communication sur tous les autres.

FIN DE LA PREMIÈRE DIVISION, DEUXIÈME PARTIE DU PREMIER RAPPORT.

PREMIER RAPPORT.

DEUXIÈME PARTIE.

DES ÉTABLISSEMENTS

DE SOURDS-MUETS

EN ALLEMAGNE,

CONSIDÉRÉS A PART,

ET DE LEURS DIVERS PROCÉDÉS D'ENSEIGNEMENT.

—

DEUXIÈME DIVISION.

—

Institution de sourds-muets d'Aix-la-Chapelle.

La première école de sourds-muets qui s'est offerte à moi en Allemagne est celle d'Aix-la-Chapelle, annexée à l'école primaire communale, et fondée en 1838 par une société de patronage, qui a pour président M. Feuker et pour administrateurs MM. Klapper et Muller. C'est à proprement parler une école primaire de sourds-muets ayant pour instituteur particulier M. Hunnemeyer, jeune homme intelligent et charitable, qui a appris cet enseignement spécial à Büren.

Cet établissement, le seul de ce genre que possède la ville,

est commun aux deux sexes. La durée des classes est de quatre heures par jour. Dans ce court intervalle de temps, la parole est enseignée aux élèves avec un tel succès, que les deux tiers rentrent, au bout de 5 ou 6 ans, dans leurs familles en *possession du langage articulé et de la lecture sur les lèvres.*

« Notre but, dans cette éducation spéciale, m'a dit l'honorable instituteur, n'est pas seulement de développer l'intelligence du sourd-muet, mais encore de faciliter ses rapports avec la société des parlants, au milieu desquels il est appelé à vivre. Le langage des gestes (mimique plus ou moins naturelle) et encore moins le langage des doigts (dactylologie) ne mettent point l'homme en communication avec l'homme; cette communication n'a lieu complétement que par le langage des sons, *par la parole.* C'est donc surtout par la parole que le sourd-muet doit être rendu à la société. »

Toutefois M. Hunnemeyer emploie la mimique naturelle comme moyen pour arriver au langage des sons, mais seulement au début de l'enseignement. Vers la fin, il la prohibe, autant que possible, car il ne s'agit pas, dit-il, de donner au jeune sourd-muet une éducation pour son séjour dans l'établissement et pour ses rapports passagers avec ses frères d'infortune, mais pour la durée de la vie et pour ses rapports prolongés avec les entendants-parlants.

Or il est possible de rendre la parole aux sourds-muets, et le professeur regarde comme un fait actuellement acquis que 70 élèves sur 100, après avoir achevé leur éducation, sont aptes à entrer en rapport direct et suivi avec la société au moyen de la parole.

Quant à ceux dont l'éducation reste imparfaite sous ce rapport par suite de la faiblesse ou du son rauque de leur voix, il n'est besoin dans le monde que d'habituer ceux qui les entourent à leur prononciation. Combien, du reste, ne rencontre-t-on pas dans la vie d'individus entendants-parlants, dont la voix

a les mêmes défauts, et qui néanmoins ne sont nullement forcés de recourir aux gestes? la lecture sur les lèvres est donc profitable à tous les sourds-muets en raison du plus ou moins de perfection de leur vue et de leur intelligence.

J'ai vu avec plaisir quelques-uns de ces élèves, ayant deux ou trois ans d'étude, répondre à mes questions, sans difficulté, sans hésitation et avec un organe assez distinct. Cette articulation, sans doute, n'était pas toujours aussi nette que celle des entendants-parlants; ici, comme partout ailleurs, ceux qui entendaient le mieux, parlaient le plus distinctement; mais il serait facile d'améliorer la parole chez un grand nombre en cultivant l'appareil auditif et vocal selon les principes que j'ai précédemment exposés.

Voici comment le professeur procède à l'enseignement de la parole chez le sourd-muet : Suivant lui, le développement de l'articulation dépend de l'attention de l'élève, et c'est de la sixième à la septième année qu'elle se manifeste habituellement.

Après avoir lié connaissance avec l'enfant, gagné son amitié et sa confiance, ce qui est très-important, il l'accoutume à copier des dessins, à tracer des lettres, à imiter les mouvements des lèvres qu'exige l'émission de la parole. Il faut six semaines environ à l'élève pour prendre goût à ces exercices.

Dès qu'à l'aide de la vue et du tact il sait distinguer un souffle d'un son, il ne lui manque plus qu'un maître parfaitement au fait du mécanisme de l'articulation et qui soit doué de patience et de douceur.

On fait tracer par écrit à l'enfant l'expression qu'il a surprise sur les lèvres, et on l'habitue à la reproduire par des sons. Le professeur emploie plus tard les lectures faites à haute voix par un des élèves, et répétées par d'autres, y entremêlant des séries de questions et de réponses échangées par deux ou plusieurs interlocuteurs.

Au bout de six années de ces exercices, le sourd-muet est ordinairement assez familiarisé avec l'usage de la parole pour entrer immédiatement en relation avec tout le monde.

Il n'y a pas de médecin attaché à cette école, et cependant quelques élèves m'ont paru être dans les conditions voulues pour recouvrer l'ouïe à l'aide d'un traitement convenable.

Institution des sourds-muets de Cologne.

L'institution de Cologne, créée en 1828 par M. Gronewald, est soutenue par les communes et par une association fondée dans ce but.

Cet établissement, qui n'avait que 6 élèves à son début, en compte aujourd'hui 50, dont 40 garçons et 10 filles, qui viennent y recevoir, chaque jour, l'éducation, car il n'admet que des externes.

Les enfants aisés y paient annuellement 50, 25 ou 12 thalers, suivant leur fortune. Les sourds-muets pauvres de Cologne et de la province, non-seulement y puisent gratuitement l'instruction, mais sont encore placés en pension et en apprentissage dans des familles de la ville, par les soins et aux frais de l'association.

Les enfants sont reçus dans cette école de sept à quinze ans. Ils doivent être munis d'un certificat d'intelligence et de vaccination. Le conseil d'administration, composé de membres rééligibles chaque année et dont M. Gronewald fait toujours partie, est chargé de l'admission des élèves, du choix des pensions et des ateliers, de la perception et de l'emploi des fonds.

Les professeurs, au nombre de trois pour les garçons et d'un pour les filles, ont été formés par le directeur, qui lui-même s'est préparé à cet enseignement à l'école royale de Berlin, pendant les années 1826, 1827 et 1828.

La base de l'instruction est *la parole, la lecture sur les lèvres et l'écriture.* La mimique naturelle n'est admise qu'au début et

dans la première année du cours d'enseignement. Plus tard, elle est interdite et remplacée par l'articulation, la lecture sur les lèvres et l'écriture.

Les élèves sont forcés de communiquer entre eux à l'aide de ces deux premiers moyens ; et c'est pour les empêcher de s'entretenir par signes que l'administration a jugé convenable de ne faire qu'un externat et de loger, pendant la durée du cours, les enfants sourds-muets en ville, parmi les entendants-parlants avec lesquels ils sont ainsi forcés d'employer exclusivement la parole.

Ce but, je l'ai reconnu, est parfaitement atteint ; et les deux tiers des élèves, après deux ou trois années d'étude, parviennent à lire, sans difficulté, la parole sur les lèvres et à parler assez distinctement.

On entend répéter en France que les écoles allemandes ne doivent leur supériorité dans la parole artificielle et dans la lecture sur les lèvres qu'à la nature de la prononciation de la langue du pays. Déjà quelques essais que j'avais tentés me portaient à croire qu'il y avait de l'exagération dans cette opinion, quand M. Gronewald m'a affirmé avoir appliqué à l'étude de la langue française un certain nombre d'élèves de son institution et avoir reconnu que la prononciation de cette langue ne leur offrait pas beaucoup plus de difficulté que celle de la langue allemande. L'institutrice des filles, jeune sourde-muette, qui parle et enseigne à parler et à lire la parole sur les lèvres, a fait devant moi sur ses élèves l'essai alternatif de l'une et l'autre langue avec un succès qui répond victorieusement aux objections ordinaires sur la possibilité de développer en France chez le sourd-muet le langage articulé.

Pour familiariser le sourd-muet avec le langage artificiel et le déshabituer de la mimique, le directeur de l'école de Cologne a pensé, ainsi que plusieurs autres instituteurs allemands, qu'il était important de l'isoler de ses frères d'infortune : pendant la

plus grande partie de la journée, il le met donc en rapport direct avec des personnes entendantes-parlantes, afin de lui faire sentir de bonne heure le besoin de se livrer à l'articulation et de l'empêcher de converser à l'aide des gestes.

Voilà pourquoi les élèves de l'école de Cologne qui en sortent après sept ou huit ans, durée habituelle des études, peuvent s'entretenir facilement au moyen de l'articulation et lire sans embarras la parole sur les lèvres.

Le cours d'étude est divisé en trois classes, sous la direction de professeurs entendants-parlants. Il se compose du dessin, de l'articulation, de la lecture, de l'éducation religieuse, de l'histoire sainte, du calcul, de la géographie, de la conversation usuelle, de la calligraphie, des formes et tournures du langage, et il se fait à haute voix. Dans la première classe seulement, pour la plus grande commodité des très-jeunes élèves, les démonstrations verbales sont accompagnées de gestes de mimique naturelle. Dans toutes les autres, l'usage de la mimique est interdit.

Deux heures, au moins, chaque jour, sont spécialement consacrées, dans toutes les classes, à l'articulation, à la lecture sur les lèvres et à la reproduction des mots. Une heure est employée, soit à lire des mots ou des phrases sur les lèvres du professeur, à les transcrire sur le tableau et à répéter les mots lus ou écrits, soit à lire dans un livre et à répondre à diverses questions verbales ou écrites.

Le calcul est, en même temps, verbal et écrit. Les démonstrations sur le tableau se font de vive voix, par un mode d'enseignement à la portée de leur intelligence.

Pour l'instruction religieuse, ils sont tous réunis; l'enseignement se fait de vive voix; mais il est accompagné de mimique.

L'enseignement de la géographie a lieu également de vive voix et à l'aide de cartes.

L'histoire sainte leur est expliquée par une méthode très-

simple en rapport avec le faible développement de leur intelligence, et en prenant pour point de comparaison les objets qu'ils ont le plus habituellement sous les yeux.

Dans la dernière classe, plusieurs heures sont consacrées, chaque semaine, à faire converser les élèves entre eux, de vive voix. Quelques heures sont pareillement employées à la promenade dans le but de leur faire comprendre les choses usuelles qui s'offrent à leurs regards pendant cet exercice récréatif. Chaque enfant tient un journal où il consigne les objets qui l'ont le plus vivement frappé. Dans toutes les classes, une heure est employée, chaque jour, à l'écriture, aux formes du langage et à d'autres travaux en rapport avec la force et le degré d'instruction des élèves.

Le tableau suivant permettra d'apprécier le temps réservé à ces divers exercices.

COLOGNE.

CLASSES	Heures de la journée.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.
I	de 8 à 9 9 à 10 10 à 11 11 à 12 12 à 2 2 à 3 3 à 4 4 à 5	Dessin. Parole. Parole. Instruction relig. Dîner. Récréation. Calcul. Calligraphie et formules du langage.	Histoire sainte. Parole. Lecture. Calcul. Géographie. Mimique naturelle. Calligraphie et formules usuelles.	Dessin. Parole. Parole. Calcul.	Hist. sainte. Parole. Lecture. Religion. Géographie. Calcul. Calligraphie et langage.	Dessin. Parole. Parole. Calcul. Géographie. Mimique naturelle. Calligraphie et langage.	Hist. sainte. Parole. Lecture. Calcul.	Congé.
II	de 8 à 9 9 à 10 10 à 11 11 à 12 2 à 3 3 à 4 4 à 5	Dessin. Parole. Parole. Instit. religieuse. Calcul. Exercices de conversation entre les élèves. Calligraphie et formules usuelles.	Parole. Parole. Lecture. Calcul. Histoire sainte. Inspect. du journal Calligraphie et formules usuelles.	Dessin. Parole. Parole. Calcul.	Parole. Parole. Lecture. Religion. Hist. sainte. Journal. Calligraphie et langage.	Dessin. Parole, Parole. Calcul. Histoire sainte. Conversation mut. Calligraphie et langage.	Parole. Parole. Lecture. Calcul.	Congé.
III	de 8 à 9 9 à 10 10 à 11 11 à 12 2 à 3 3 à 4 4 à 5	Dessin. Parole. Parole. Mathématiques. Langage. Calligraphie.	Parole. Parole. Lecture. Calcul. Direction dans leur manière de voir les objets. Langage. Calligraphie.	Dessin. Parole. Parole. Calcul.	Parole. Parole. Lecture. Calcul. Direct. dans leurs aperçus. Langage. Calligraphie	Dessin. Parole. Parole. Mathématiques. Direction de leurs observations. Calligraphie. Calligraphie.	Parole. Parole. Lecture. Mathématiques.	Congé.

Deux tiers, au moins, des disciples de M. Gronewald sortent de son établissement, après huit ans d'étude, pouvant lire facilement la parole sur les lèvres de leur interlocuteur, et doués d'une articulation assez développée pour se faire comprendre des personnes qui entendent et qui parlent.

Les autres, m'a dit le Directeur, se trouvent simplement dans la position de bien des parlants qui, par un vice organique ou fonctionnel quelconque, le bégaiement par exemple, se font plus ou moins difficilement comprendre des personnes qui ne sont pas habituées à leur prononciation vicieuse, mais ils peuvent lire la parole sur les lèvres sans difficulté.

Les filles sourdes-muettes sont réunies aux garçons sourds-muets pendant les heures de classe. Hors de là, elles se groupent ensemble sous la direction de la jeune dame sourde-muettte, élève de M. Gronewald, dont nous avons déjà parlé, et qui joint à une élocution remarquable une aptitude vraiment prodigieuse à lire la parole sur les lèvres. C'est elle qui dirige les travaux manuels et les conversations verbales de ces jeunes filles.

Vers l'âge de quinze ans, les élèves des deux sexes sont placés en apprentissage chez des bourgeois ou des maîtres ouvriers de Cologne, où ils vont travailler, chaque jour, dans l'intervalle des classes. Là, comme dans l'école, l'éducation professionnelle a lieu, sans exception, à l'aide de la parole.

Nous ne terminerons pas ce qui concerne l'école de Cologne, sans payer le tribut d'éloges qui est dû à M. Gronewald et à ses dignes professeurs, dont la vigilante sollicitude et les soins éclairés ont élevé cette institution au rang éminent qu'elle occupe.

Société de Cologne pour l'assistance et l'éducation des sourds-muets.

Chacun des membres de cette association s'engage à acquitter annuellement une cotisation de deux écus de Prusse. La durée de cet engagement est limitée à un an. Deux mois avant l'expi-

ration de l'année, les listes de souscription pour le renouvellement tout volontaire de cette quote-part sont présentées aux sociétaires. Ceux-ci et leurs familles peuvent assister aux classes le jeudi de chaque semaine, de deux heures à quatre heures de l'après-midi, et s'assurer ainsi par eux-mêmes du progrès de leurs pupiles.

Le succès a couronné les efforts de la société d'assistance. Des sourds-muets de toutes les parties des provinces Rhénanes sont venus puiser, gratuitement pour la plupart, dans cette école, une éducation conforme à leur position sociale; et, dans beaucoup de cas, ils ont dû à cette association l'abri, la nourriture et les vêtements qu'ils n'eussent pu trouver ailleurs.

Déjà on reconnaît les bienfaits de cet enseignement charitable dans l'habileté et les succès des élèves que l'institution a fait entrer dans la vie civile; et la ville entière est témoin, chaque jour, des progrès surprenants que font, dans l'étude et dans la morale, les sujets qui suivent encore les leçons de l'école. Enfin, les fondateurs jouissent dans un prochain avenir de la consolante perspective de voir, sous les auspices bienveillants de leurs compatriotes, cette éducation s'étendre graduellement à un plus grand nombre de ces infortunés.

Institution des sourds-muets de Francfort.

L'école de Francfort, située dans un local des plus sains et des plus agréables, a été fondée en 1827, par M. Kosel; elle est dirigée en ce moment par M. Schwartz son digne successeur. Il est secondé dans sa tâche laborieuse par madame Schwartz, et deux autres professeurs.

Cet établissement, placé dans son origine, sous la direction particulière de son fondateur, est, depuis douze ans, régi par l'administration de la ville de Francfort. Le nombre des élèves est aujourd'hui de douze, cinq garçons et sept filles. Sur ce nombre, dix sont aux frais du gouvernement; deux seulement

sont à la charge de leurs familles. Le gouvernement accorde au directeur 200 florins pour chaque enfant pauvre. Les familles aisées payent 500 florins par an.

Les élèves doivent présenter, à leur entrée, un certificat de vaccination. Il faut, de plus, que le directeur constate qu'ils ne sont point atteints d'idiotisme et qu'ils peuvent profiter de l'enseignement de la maison. Contrairement à l'usage suivi en France et en Belgique, les enfants sont admis dans l'établissement dès l'âge le plus tendre, c'est-à-dire depuis trois ans jusqu'à dix ou douze.

Les élèves aux frais de l'État passent, en moyenne, six à huit ans dans l'institution de Francfort. Les enfants aisés y séjournent parfois dix ans et davantage.

L'enseignement a lieu en langue allemande; la lecture sur les lèvres et l'articulation sont enseignées à tous les élèves. Les succès nombreux, incontestables, dont j'ai été témoin, me paraissent tenir à ce que les enfants sont exercés, dès leur jeune âge, à cette double pratique. La mimique naturelle n'est pas, cependant, tout-à-fait négligée. On l'emploie aussi longtemps qu'elle est jugée nécessaire au développement intellectuel et à l'interprétation raisonnée des mots et des choses.

Dès l'arrivée de l'élève, on lui enseigne la lecture sur les lèvres et l'articulation. Aussitôt qu'il peut prononcer un mot et qu'il en connaît la signification, on l'oblige à s'en servir toutes les fois qu'il peut lui être utile. C'est ainsi que successivement, sans effort, l'enfant passe du connu à l'inconnu et arrive promptement à retenir et à prononcer une foule de mots et de phrases qu'il substitue aux gestes de la mimique.

J'ai interrogé les élèves qui m'ont été présentés; et de cet examen il est résulté pour moi la preuve que la manière dont ils se servaient de la parole leur permettait d'en user comme moyen sûr de communication, et que la facilité qu'ils acquièrent à lire sur les lèvres est chez eux en rapport avec l'intelli-

gence, l'état de la vue et l'habitude. Le timbre de la voix chez les sujets dont la parole a été cultivée dès l'enfance, se rapproche plus de celui des parlants que chez ceux qu'on n'a exercés à l'articulation que dans un âge plus avancé.

J'ai vu une élève de seize ans, qui m'a paru articuler avec plus de facilité que ses compagnes; elle est dans la maison depuis l'âge de quatre ans.

En examinant la manière dont se fait le service de la maison, j'ai vu de jeunes filles sourdes-muettes, qu'on envoyait chaque jour, pour se familiariser avec l'usage de la parole, s'acquitter en ville de diverses commissions à l'aide du langage articulé. Elles conversent facilement avec les personnes avec qui elles sont en rapport; et quiconque ne serait pas prévenu de leur infirmité, pourrait causer avec elles sans presque s'en apercevoir.

Chez quelques-uns de ces enfants, j'ai remarqué que l'infirmité dont ils sont atteints pouvait être notablement améliorée.

Là, comme ailleurs, les médecins paraissent disposés à laisser de côté les préjugés et la routine pour marcher dans la voie du progrès.

La lecture, l'écriture, le dessin et toutes les autres branches qui composent le programme du cours d'études de l'école de Paris, font également partie de celui de l'enseignement qui est réparti par l'institution de Francfort.

Les enfants, vu leur petit nombre, sont confondus pendant le temps des classes. Tout le reste de la journée, les sexes sont séparés. Deux professeurs attachés à la maison dirigent les classes. Deux autres professeurs particuliers dispensent l'instruction complémentaire.

Les élèves sont exercés à diverses professions en rapport avec leur goût et leur constitution physique. Ce sont pour les garçons, celles de tourneur, de relieur et de menuisier. Les filles s'occupent de couture et d'autres travaux d'aiguille.

La récréation est de trois à quatre heures par jour. Il y a un gymnase, en plein air pendant la belle saison, dans une salle durant l'hiver.

Le cours annuel est de 11 mois, et le temps des vacances d'un mois seulement.

Les élèves reçoivent dans cet établissement une éducation qui développe leur intelligence ; mais là ne se borne pas la sollicitude du directeur : quand ils sont sortis de l'école, il exerce sur eux une espèce de patronage qui les met à l'abri de la misère, et leur continue les excellentes leçons de morale qu'ils ont puisées durant leur séjour dans cet établissement, dont l'administration est vraiment paternelle.

Tous les dimanches, les enfants pauvres qui ont terminé leurs études et qui habitent Francfort ou les environs, viennent passer la journée chez le directeur. Ils sont admis à sa table et assistent aux offices avec les enfants de l'institution.

Là ils réchauffent en famille les excellents principes qu'ils ont reçus, ils ajoutent à l'éducation acquise un complément d'assistance morale et intellectuelle, et, si nos renseignements sont exacts, le gouvernement ne coopère en rien aux frais de cette bonne œuvre, toute spontanée, toute volontaire, qui reste à la charge de M. Schwartz.

Institution des sourds-muets de Pforzheim.

L'école de Pforzheim est le seul institut qui mérite d'être cité dans le grand-duché de Bade, et c'est un des plus importants de l'Allemagne.

Fondé en 1826, sous le règne de feu le grand-duc Louis, il reçoit du gouvernement une dotation annuelle de 8,350 florins. Il fut d'abord placé dans une annexe de la maison de travail au sein de laquelle les élèves devaient recevoir l'instruction industrielle. Il n'admettait alors que 30 internes, 20 garçons et 10 filles.

Bientôt l'autorité s'aperçut que l'institution n'était pas en rapport avec le nombre de sourds-muets que renferme le grand-duché. Un recensement qu'elle fit faire constata qu'il y en avait dans le pays 850 des deux sexes au-dessous de dix-huit ans, ou 1 sourd-muet sur 1,034 habitants.

Cette conviction acquise, le gouvernement s'empressa de pourvoir largement à tous les besoins de cet enseignement spécial en transférant, au mois d'octobre 1843, l'établissement dans un local plus vaste et mieux approprié à sa destination. Il augmenta dans la même proportion la dotation de l'école et le nombre des professeurs.

Cette belle institution, située sur une hauteur qui domine la ville, m'a paru réunir toutes les conditions hygiéniques désirables. De plus, elle est assez vaste pour donner asile à tous les sourds-muets du grand-duché qui sont aptes à recevoir le bienfait de l'éducation publique.

M. le professeur Neumayer, fondateur du petit Institut de Bruschtal, fut attaché, dès l'origine, à cette école, en qualité de directeur et de premier instituteur. On lui adjoignit deux répétiteurs, une maîtresse pour les travaux d'aiguille et une surveillante. Tous ces fonctionnaires dépendent du ministère de l'intérieur. La maison est placée sous la surveillance immédiate d'une commission administrative.

Le savant directeur suivait dans son enseignement la méthode du célèbre Heinicke, mais avec de nombreux perfectionnements. Les élèves apprenaient à parler à haute et intelligible voix et à lire la parole sur les lèvres. On leur enseignait l'écriture, le calcul, le dessin, sans négliger l'étude des professions manuelles.

En 1830, à la mort du directeur Neumayer, M. Bac, second instituteur, devint directeur et premier instituteur. Le nombre des élèves est aujourd'hui doublé : il s'élève de soixante-quinze à quatre-vingts. Le nouveau chef de l'établissement a marché sur les traces de son prédécesseur ; comme lui, il a pris pour base

de son enseignement la langue écrite et parlée. En outre, tous les élèves sont exercés à des travaux domestiques et économiques, au jardinage, à la culture des arbres, à l'entretien journalier des chambres de la maison. Les filles sont occupées à la couture, au tricot et aux soins du ménage.

Pendant les récréations, les enfants suivent un cours de gymnastique qui a la plus heureuse influence sur leur santé.

On n'applique pas seulement les élèves aux travaux de l'intelligence et de la morale, on se préoccupe aussi de leur avenir professionnel. On leur fait apprendre les métiers les plus analogues à leur goût, à leur constitution physique, et ils sont envoyés aux heures que les études laissent libres, chez des chefs d'atelier de la ville; mais, en général, ils n'achèvent leur apprentissage qu'après leur sortie de l'établissement et se placent alors chez des patrons ou chez des maîtres.

Les filles qui sortent, pour la plupart, des rangs les plus humbles de la classe ouvrière, sont initiées à tous les ouvrages de leur sexe.

Les élèves, à leur départ de la maison, reçoivent gratuitement les métiers et outils nécessaires à l'exercice de leur profession. L'Institut leur continue ses conseils et les entoure d'une sollicitude toute paternelle. La première chambre des États de Bade a institué dans ce but une fondation spéciale.

Sur deux cent-soixante-quatre élèves qui, dans l'espace de vingt et un ans, ont été reçus dans l'établissement, cent soixante-douze en sont sortis avec une instruction suffisante. Les garçons, comme les filles, pourvoient à leurs besoins en exerçant un métier ou en se plaçant comme domestiques.

Le nombre des professeurs est aujourd'hui de trois, y compris le directeur, et celui des suppléants de deux. Les appointements du directeur sont de 2,200 fr.; ceux de chaque professeur de 1,300 fr.; ceux de chaque suppléant de 500 fr.

Pour arriver au grade de professeur, il faut avoir passé des

examens et obtenir un diplôme. Les candidats, admis d'abord comme suppléants, conservent trois ou quatre ans ces modestes fonctions. Si, après ce laps de temps, il n'y a pas de place de professeur vacante dans la maison, on les envoie au dehors en qualité d'instituteurs primaires, et ils sont remplacés par d'autres aspirants.

Les enfants pauvres sont admis dans l'institution depuis huit ans jusqu'à douze. Tous les élèves sont logés; on n'admet pas d'externes. La durée des études est de six à huit ans. Les pauvres sont entretenus aux frais de l'État ou de la commune à laquelle ils appartiennent. Les plus aisés payent une pension de 100 florins.

On ne se sert dans la maison d'autres gestes que ceux de la mimique naturelle, et seulement pendant le temps nécessaire pour apprendre la valeur des mots et la signification des choses.

A Pforzheim, comme dans les principales écoles d'Allemagne, voici la méthode qui est généralement suivie pour l'enseignement de la parole : à peine un élève nouvellement admis a-t-il passé quelques jours dans l'établissement qu'on cherche à lui faire comprendre que les autres enfants et les autres individus doués de l'ouïe s'expriment de vive voix, au moyen des lèvres, de la bouche, et non à l'aide des doigts et des signes. Par là, on éveille en lui le désir d'apprendre à parler de la même manière. Puis, on lui enseigne les voyelles. Pour qu'un élève parvienne à en prononcer une seule, il lui faut souvent plusieurs jours.

Je citerai l'exemple de l'*a*, pour démontrer comment dans cette institution on apprend les voyelles. On place l'enfant devant soi et l'on s'efforce de fixer son attention sur le jeu de la bouche et sur l'ébranlement de l'appareil vocal. On lui prend la main, on la pose sur la glotte du professeur, puis on lui demande de faire produire à sa glotte un ébranlement pareil. On est bientôt compris, l'enfant émet un son, c'est déjà un bon résultat. Quelquefois il

arrive, qu'au lieu de l'*a*, il vous donne l'*o*. « N'en paraissez pas mécontent, me disait un professeur. Il ne faut pas le décourager. Emparez-vous de cette dernière voyelle et exercez l'enfant à la prononcer. Il en résultera pour lui trois exercices : il lira la voyelle sur les lèvres du maître quand celui-ci la prononcera, il l'écrira et il lira ce qu'il aura écrit. Ce triple exercice se renouvellera pour tous les sons de la langue, puis pour les mots, puis pour toutes les phrases dont on aura besoin. »

Dès le principe, on munit l'élève d'un petit cahier sur lequel on inscrit successivement tout ce qu'on lui enseigne à prononcer. On l'oblige à le lire, à le copier sur son ardoise, à l'apprendre par cœur, mais à haute voix.

Quant aux consonnes, il en est de faciles à reproduire, comme l'*m* et le *b* : il y en a de plus difficiles, telles que l'*r*, l'*s*, le *k*. Avant de les enseigner toutes à l'élève, on l'initie à la connaissance de quelques petits mots, tout en continuant à lui apprendre les consonnes. On cherche surtout à lui enseigner le nom des objets qui l'entourent.

Par exemple, à peine sait-il prononcer le *k* et le *v* qu'on lui livre le petit mot *ku* (vache), en lui faisant comprendre qu'il désigne la femelle du bœuf. C'est ainsi qu'on fait naître chez lui le désir d'apprendre à parler.

On ne saurait imaginer la joie qu'il éprouve quand, pour la première fois, il réussit à prononcer des mots : *vater, matter* (père, mère), ou ceux-ci : *guten tag, vater* (bonjour, mon père). On lui recommande d'accueillir ainsi son père quand il viendra. Dès lors il est facile de prévoir que la première entrevue du père et du fils (naguère muet, aujourd'hui parlant) sera des plus touchantes.

Quand le sourd-muet sait prononcer des mots, on lui montre les objets que ces mots désignent, soit en nature, soit, à défaut de mieux, sur des estampes. Privé de ces deux moyens de frapper ses regards, on se rejette forcément sur la mimique.

Quand l'élève a fait quelques progrès dans l'articulation, on lui explique un mot par d'autres, ainsi qu'on en use avec l'enfant doué de l'ouïe. On passe dans l'enseignement des petits mots aux petites phrases, mais en suivant toujours la méthode que nous venons de tracer.

Lorsque les élèves sont assez avancés dans l'art de la parole, on leur met entre les mains des vocabulaires où ils lisent et apprennent, à haute voix, des mots et des petites phrases, qu'on leur explique toujours, autant que possible, au moyen de l'articulation. On leur confie aussi des livres de lecture, des ouvrages élémentaires, des extraits de la Bible, des abrégés d'histoire naturelle.

Voici quel est le résultat de cette éducation : les élèves, admis dans l'établissement à l'âge de huit à onze ans, parviennent à se faire comprendre à l'aide de la parole et de l'écriture, et à lire la parole sur les lèvres après six à huit années d'étude, qui équivalent à six ou huit heures de leçon par jour.

Du reste, entre eux, les degrés d'intelligence varient autant qu'entre les entendants. Il en est qui, doués de rares dispositions, sont capables de tout apprendre ; d'autres, fort bornés, parviennent à peine à prononcer quelques mots. C'est exactement l'image de nos écoles primaires, où l'on trouve des élèves si faibles que jamais ils ne lisent couramment, et d'autres auxquels il est impossible d'enseigner l'orthographe.

Les sourds-muets qui ont peu de capacité assistent aux leçons de leurs condisciples, mais il est indispensable de leur expliquer, à l'aide de la mimique naturelle, ce qu'on vient de démontrer aux autres par la parole. L'éducation physique et la connaissance de la religion sont à peu près les seuls avantages que ces derniers élèves retirent de leur séjour dans l'établissement.

Les dimanches, on mène régulièrement tous les enfants de l'institution à l'église et, de bonne heure, ils en contractent

l'habitude. Cependant, c'est à l'école mieux que partout ailleurs que se fait l'éducation religieuse du sourd-muet. Chaque instituteur raconte, au moyen de la mimique naturelle, aux élèves nouvellement entrés dans sa classe et à ceux dont l'intelligence est la plus bornée, les histoires de la Bible, et, pour mieux les leur faire comprendre, on suspend, de tous côtés autour d'eux, dans la salle, des images qui en reproduisent les principaux traits. Ceux qui sont assez avancés dans l'exercice de la lecture et de la parole, lisent des extraits de la Bible (*die biblische geschiehle*), et on leur explique à l'aide de l'articulation les passages qu'ils ne comprennent pas.

Institution des sourds-muets de Weissenfels.

L'institution de Weissenfels est une des plus célèbres de l'Allemagne. Elle doit principalement les brillants succès qu'elle a obtenus à la méthode qu'on y suit pour l'enseignement de l'articulation et de la lecture sur les lèvres.

Là, aussi, les élèves commencent à apprendre les voyelles, les consonnes, puis des phrases simples, composées d'un petit nombre de mots, puis des phrases dont la difficulté augmente avec la complication.

Ici on procède à l'égard des sourds-muets, comme partout ailleurs à l'égard des parlants. On leur enseigne d'abord la valeur usuelle des mots, sans s'attacher aux règles grammaticales. Aussitôt que l'élève a acquis une certaine facilité d'observation, il continue son instruction en apprenant à reconnaître par la vue le nom et l'usage de chaque objet qu'on lui présente. Ensuite, il apprend à distinguer les qualités et les propriétés des choses et on l'habitue à les indiquer par la parole. Exemple : *ceci est une chaise; cette chaise est rouge; la chaise a quatre pieds; l'enfant est assis sur la chaise*, etc.

Dans le principe, on n'attend pas qu'il comprenne l'ensemble d'une phrase et qu'il sache en faire l'emploi, quand l'occasion

se présente ; il suffit qu'il se rappelle les mots et qu'il les place, les uns à la suite des autres, de manière à laisser voir qu'il en saisit le sens. Les phrases usuelles se reproduisant à plusieurs reprises, il finit par les retenir et les employer à propos. Par cette méthode on arrive à l'amener à distinguer tous les ustensiles qui meublent une classe. Généralement on lui fait toucher chaque objet en lui en apprenant le nom, afin qu'il retienne à la fois et le nom et l'objet.

Deux fois par semaine, on le conduit à la promenade et on en profite pour lui faire connaître, par de fréquents exercices, les objets qui frappent ses regards. A son retour, on lui met sous les yeux, dans la classe, une image de chacun des objets qu'il a vus en nature et on lui en fait rendre compte.

Les dimanches, les enfants qui sont divisés en quatre classes, deux supérieures, deux inférieures, écrivent un journal de tout ce qu'ils ont vu ; et ce journal est, le lundi, l'objet de la leçon.

On les oblige, dans tous les exercices de la journée, à se servir de la parole; on leur enseigne la construction des phrases les plus familières. Quand ils ont appris, de cette façon, la langue usuelle, on cultive les règles de la grammaire chez ceux qui restent assez longtemps dans l'école. On se sert pour cet enseignement de livres en rapport avec leur degré d'instruction.

M. Hill, professeur et pasteur protestant, chargé de leur éducation religieuse, leur explique, un jour par semaine, pendant une heure, l'Ancien Testament, et les autres jours, pendant une heure aussi, le Nouveau. Il commence par leur faire apprendre l'histoire sainte et termine par le catéchisme.

Tous les dimanches ils assistent aux offices, comme à Leipsig et à Erfurth. M. Hill procède avec eux de la manière suivante : il récite à haute voix une prière dans laquelle il exprime toute la joie qu'il éprouve de voir ses élèves se réunir pour prier. Il lit ensuite l'évangile du jour et en donne l'explication. Enfin il

termine l'office par une nouvelle prière dite également à haute voix.

Tout ce qu'il articule de la sorte verbalement, il l'accompagne, avec soin, de gestes naturels, afin que les plus jeunes élèves puissent, comme les plus anciens, s'unir à ses prières. Les enfants instruits l'accompagnent à voix basse, et tous, à l'exception des commençants, procèdent de même. Quant aux plus jeunes, M. Hill assure que, quoiqu'ils n'aient pas assez d'intelligence pour s'associer complétement à cet acte religieux, ils n'en sont pas moins heureusement influencés par la vue des pratiques dont les rendent témoins leurs professeurs et les autres élèves.

Les maîtres sont chargés de développer l'instruction chrétienne dans leurs classes. Lorsqu'elle est terminée, les enfants sont examinés par le pasteur.

Chaque année, le directeur discute avec les professeurs les modifications à apporter au système d'éducation suivi dans l'école. Il visite fréquemment les classes et se fait remettre des rapports sur la conduite et le degré d'instruction des élèves.

La pension annuelle des filles est de 54 thalers, celle des garçons de 60. Cette somme est répartie comme il suit : les filles paient 36 thalers à l'économe et les garçons 42; le reste est destiné à l'habillement des élèves et aux frais généraux de la maison.

Quand les enfants ont atteint leur quatorzième année, on les envoie travailler en ville dans les ateliers, aux intervalles des classes et des exercices de l'institution. Chaque chef d'atelier reçoit un salaire de 25 thalers. Les garçons apprennent les professions le plus en rapport avec leur goût et leur constitution physique; les filles sont exercées à des travaux d'aiguille.

Institution des sourds-muets de Gmünd.

L'école de sourds-muets de Gmünd, fondée en 1801, est dirigée maintenant par M. Wagner; elle est annexée à une école d'aveugles. On y reçoit des externes et des internes. Il y en a en tout trente-six. La durée moyenne du cours d'étude est de six ans. L'articulation, la lecture sur les lèvres y sont cultivées avec un tel succès, que cet établissement passe, à juste titre, pour un des meilleurs du Wurtemberg. Il est sous la protection directe du gouvernement.

Institution des sourds-muets de Bâle.

L'école de Bâle, qui a pour directeur M. Arnold, a été créée en 1838 par un comité de bienfaisance. On y reçoit des élèves des deux sexes au nombre de trente. Cet établissement se soutient au moyen des secours fournis par les bienfaiteurs, et des pensions payées par les familles qui sont dans l'aisance. Le prix de cette pension est de 300 florins.

Quatre professeurs sont attachés à l'institution. Ici, comme à Francfort, l'enseignement est presque individuel; la parole y est cultivée avec succès.

Résumé.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les observations les plus importantes que j'ai été à même de recueillir dans le cours de cette première partie de la mission qui m'a été confiée par votre prédécesseur.

Puissent ces renseignements vous mettre à même d'apprécier l'indispensable nécessité qu'il y a de donner l'éducation à tous les sourds-muets de France, sans exception, et l'urgence d'apporter à leur mode d'instruction les perfectionnements dont l'étranger nous fournit l'exemple.

Il y a à peine un an, les sourds-muets, avant d'entrer dans les institutions, ou après en être sortis, de même que ceux de ces infortunés qui ne pouvaient y trouver accès, restaient isolés au milieu de la société des parlants, sans appui et sans protection. C'est afin de porter remède à cet état de choses, qu'à l'exemple des diverses sociétés d'assistance et de prévoyance répandues sur le sol de la Belgique et de l'Allemagne, dont j'avais constaté, pendant le cours de ma mission, les bienfaisants résultats, je me suis empressé de développer la Société générale d'assistance et de prévoyance, dont j'avais déjà, depuis plusieurs années, organisé à Paris le service médical.

Espérons que cette société, qui recueille déjà sa récompense dans un succès dont elle pourrait se glorifier, trouvera dans toutes les grandes villes de France des amis de l'humanité qui tenteront de propager l'œuvre de véritable émancipation et de régénération des sourds-muets dont elle a le bonheur d'avoir pris l'initiative.

Seule, en effet, quand, de toute part, on n'en était encore qu'aux préludes de la théorie, elle se lançait résolûment dans les voies de la pratique, cédant avec joie à l'invitation des sourds-muets eux-mêmes, qui, en nous remerciant, dans un banquet anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée, de nos soins, de notre dévouement et de l'assistance médicale que nous avions organisée pour eux, nous suppliaient d'accourir plus efficacement aux secours de leurs frères déshérités.

D'autres âmes bienfaisantes, nous l'avons déjà dit ailleurs, ont suivi cet élan. Honneur à elles aussi! Mais notre Société est la première qui ait planté son drapeau sur ce terrain. Elle tient seulement à prendre date de ce fait et à en constater la priorité.

Elle est organisée d'une manière régulière. Son assistance religieuse, pédagogique, judiciaire, médicale et pharmaceutique, s'étend actuellement à tous ceux qui en ont besoin.

Des cours pour les adultes ont lieu le soir, à l'heure où cesse le travail. Ils sont divisés en deux branches :

1° Cours élémentaires pour les sourds-muets illettrés;

2° Cours complémentaires pour ceux qui ont déjà reçu un commencement d'instruction.

Notre cours d'enseignement élémentaire pour les adultes est appelé à rendre de grands services, car il est constaté que plus de la moitié des sourds-muets en France manquent d'instruction, et, par cela même, sont privés d'une partie de leurs droits civils.

La Société s'est occupée également de l'éducation primaire des nombreux enfants éloignés de nos écoles, soit par leur âge trop tendre ou trop avancé, soit par le manque de places vacantes dans les établissements spéciaux. Des externats annexés à des institutions de parlants nous ont paru le moyen le plus simple de leur offrir un enseignement approprié à leurs besoins. La mission que votre prédécesseur m'a confiée en Allemagne, Monsieur le Ministre, m'a fourni la preuve évidente que, pour arriver à doter de la parole le plus grand nombre de ces infortunés, il ne s'agit pas de les séparer, jour et nuit, de leurs frères les parlants, moyen infaillible de rendre de plus en plus leur infirmité incurable, mais qu'il importe, au contraire, de les mettre en rapport continuel avec des condisciples doués de tous leurs sens et de les acclimater ainsi, peu à peu, dans une atmosphère parlante, qui finira par devenir la leur.

Ce projet, nous avons commencé à le mettre à exécution sur divers points de la capitale, en annexant à des écoles primaires de parlants des externats de sourds-muets, qui se développeront avec le nombre des élèves et avec les ressources de la Société. Dans ces nouveaux établissements, non-seulement l'éducation la plus libérale sera répartie entre tous les enfants, sans exception, quelle que soit la position de leur famille dans la société, mais nous croyons qu'en y ajoutant des soins médicaux en

rapport avec l'altération organique et fonctionnelle qui est la cause de leur infirmité, nous arriverons à faire pour eux tout ce que l'humanité et la religion commandent.

Grâce à la charité publique et à la générosité des membres de notre association, nous avons réussi à organiser des secours suffisants pour ceux qui tombent accidentellement dans le besoin, et un asile et des ateliers pour ceux qui manquent d'ouvrage. Des cotisations mensuelles, des dons volontaires, des quêtes, des sermons, des concerts, des loteries, etc., ont commencé et continuerout à faire face à nos dépenses.

Déjà aussi, de toute part, des hommes de cœur nous prêtent leur concours, et nos dames patronesses, répandues dans tous les arrondissements de Paris, sont devenues spontanément les intermédiaires gracieux d'un bienfait dont leurs mains doublent le prix, et qui, sous leur influence, ne peut manquer de s'accroître encore.

Nous avons déjà à vous remercier, Monsieur le Ministre, de l'appui que vous avez bien voulu accorder à cette œuvre toute d'humanité et de dévouement.

Confiant dans votre sollicitude pour cette classe de la société si digne d'intérêt, nous espérons que non-seulement vous doterez tous les sourds-muets d'une éducation en rapport avec leur position sociale et avec leur infirmité, mais encore que vous les enlèverez à un avenir incertain, en les admettant aux emplois qui conviennent à leur capacité, en leur donnant accès dans les ateliers du gouvernement, en assurant, enfin, aux infirmes et aux vieillards le droit à l'assistance.

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

A. BLANCHET.

TABLE DES MATIÈRES.

DEUXIÈME DIVISION.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA. — Page 53, ligne 15, au lieu de exerces *lisez* exercices.

Paris. — Imprimerie de Cosson, rue du Four-Saint-Germain, 43.